

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET FRANCOPHONIE

- M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires étrangères.
- M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.
- M. Michel Voisin, suppléant M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les affaires étrangères.
- M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.
- M. Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.
- M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.
- M. George Hage.

PRÉSIDENTE DE M^{ME} NICOLE CATALA

MM. Daniel Garrigue,
Jean-Yves Le Déaut,
Mme Monique Papon,
MM. Pierre Lequiller,
Jean Bernard Raimond,
Bruno Bourg-Broc,
Jacques Myard.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.

Réponses de M. le ministre et de Mme le secrétaire d'Etat aux **questions** de : M. Gilbert Meyer, Mme Martine Aurillac, MM. Bernard Schreiner, Charles Josselin, Jean-Yves Le Déaut, Yves Marchand, Jean-Louis Bernard, Maurice Ligot.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 31).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET FRANCOPHONIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant les affaires étrangères et la francophonie.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Michel Inchauspé, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.* Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, madame le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, mes chers collègues, avant d'aborder les questions budgétaires proprement dites, je tiens à saluer très directement l'action diplomatique du Président de la République et du Gouvernement dans des contextes souvent difficiles, tels que le Proche-Orient ou l'Afrique des grands lacs où, grâce à l'insistance française, nous allons enfin intervenir.

Un voyage récent en Amérique latine m'a montré combien était pressante également la demande de la présence française et européenne.

J'en viens aux questions financières.

Le budget du Quai d'Orsay devrait atteindre l'an prochain 14,4 milliards de francs, en diminution de 3,96 % par rapport à 1996.

Cette réduction est portée à 4,1 % si l'on tient compte des transferts et de l'effet change-prix, favorable au budget en 1997. Elle est conforme à la volonté de réduction des dépenses publiques exprimée par le Parlement lors du débat d'orientation budgétaire du printemps dernier. De plus, elle est continue depuis 1995.

Votre rapporteur tient d'autant plus à exprimer sa satisfaction que les crédits de fonctionnement sont en baisse.

Depuis 1993, la baisse des effectifs du ministère des affaires étrangères est constante, conformément aux prescriptions du schéma d'adaptation des réseaux. En trois ans, près de 85 millions de francs auront été économisés.

Le schéma d'adaptation entrera dans sa quatrième année d'application en 1997. Depuis 1982, le Quai est le seul des ministères régaliens à connaître une baisse réelle de ses effectifs. Seront ainsi supprimés 152 emplois, pour 33 créations. Les effectifs de l'administration centrale continuent d'augmenter au détriment des services diplomatiques et consulaires. Si ce mouvement, engagé en 1993, répondait à la nécessité de réorganiser les fonctions centrales, il conviendrait désormais d'inverser cette tendance afin de préserver les moyens humains de la France à l'extérieur.

Le recrutement d'auxiliaires locaux a ses limites, notamment pour des raisons de sécurité.

Si je me félicite des économies réalisées sur les crédits de fonctionnement, j'aurais souhaité qu'elles s'accompagnent d'un redéploiement plus important des moyens dont nous disposons en Europe et en Afrique vers des zones en pleine expansion, dans lesquelles la présence française semble insuffisante. Ainsi, est-il normal que nous ayons autant de personnels expatriés ou autochtones à l'ambassade d'Alger qu'à l'ambassade de Pékin ? De la même manière, il n'est pas raisonnable que nous disposions des mêmes effectifs à Djibouti, en Mauritanie qu'en Uruguay. Je reviendrai sur cette question à la fin de mon propos.

Les crédits d'intervention du titre IV connaissent une diminution remarquable. Ils vont passer de 7,5 milliards de francs en 1996 à 7 milliards en 1997.

Parmi ces crédits, il convient d'abord de distinguer les crédits de politique extérieure qui représentent environ 3,9 milliards de francs. Comme l'année précédente, ils subissent l'évolution prévisible des contributions obligatoires aux organisations internationales, qui connaissent une baisse de 7,3 %, grâce notamment à l'achèvement des opérations de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie. Dans l'absolu cette baisse atteint plus de 230 millions de francs, compte tenu des seules mesures acquises.

Quant aux contributions volontaires, elles baissent de 60 millions de francs, soit de 14,7 % par rapport à 1996, après une diminution de 14,8 % l'an passé. Elles atteignent 345,5 millions de francs.

D'un montant de 84,6 millions de francs, les crédits du fonds d'urgence humanitaire baissent de 14,7 %. La coopération de défense est dotée de 85,6 millions de francs, en baisse de 3,3 %.

Par ailleurs, les politiques de subventions aux associations ont été rationalisées, et cet effort doit être poursuivi.

L'aide aux Français de l'étranger reste à un niveau équivalent à celui de l'an dernier avec près de 135 millions de francs. La France doit continuer à être solidaire de ses ressortissants expatriés.

Le second volet de l'intervention du ministère concerne l'action culturelle. La baisse de 3,5 % du volume des crédits consacrés à cette action n'a pas empêché le maintien de certaines priorités ni la réorientation sur des secteurs essentiels de la présence française dans le monde. Ces crédits constituent encore près de 35 % de l'enveloppe du ministère, soit plus de 5 milliards de francs.

Le réseau d'instituts culturels, de centres de coopération linguistique, d'alliances françaises continuera d'être rationalisé.

Les moyens réservés à la francophonie et à l'enseignement du français à l'étranger sont stables, à 513 millions de francs. L'essentiel de ces crédits, à hauteur de 1,44 milliard de francs, est constitué par la subvention de fonctionnement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Le montant des bourses distribuées aux étudiants étrangers est de 460 millions, dont près de 40 % vont au Maghreb. Le président de la commission a très justement fait remarquer que ce pourcentage était exagéré et qu'il fallait revoir cette répartition à l'intention des boursiers de pays émergeant, et ainsi favoriser des élites nouvelles qui seront reconnaissantes à la France de l'aide qui leur aura été apportée.

L'action audiovisuelle extérieure prend de l'importance. Elle représentait 26 % des moyens de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques en 1994. Elle en représente aujourd'hui près de 30 % et s'approche du milliard de francs. La France doit être présente dans le monde par le biais de moyens de communication les plus modernes. La qualité des programmes diffusés, aussi bien sur les ondes radiophoniques que par l'intermédiaire des images télévisées doit être préservée.

Il est regrettable que la chaîne TV 5, qui diffuse parfaitement sur l'Amérique du Sud, ne soit pas reçue aux Etats-Unis. Le prochain budget devra dégager les 6 millions nécessaires à cette opération.

Pour conclure ces propos « budgétaires », je m'adresserai à ceux qui lient dépenses publiques et qualité de la politique française dans le monde.

D'abord, « dépenser moins » peut vouloir dire « dépenser mieux ». La poursuite de l'adaptation du réseau révèle bien cette orientation.

Ensuite, une analyse trop rapide conduit, certes, à mettre en avant une réduction de 600 millions de francs. Mais il s'agit d'une comparaison effectuée entre le budget voté en 1996 et le projet de loi de finances en 1997. Or, chacun le sait bien, la réalité budgétaire implique que l'on prenne pour référence non le budget voté dans la loi de finances initiale, mais bien les crédits disponibles en cours de gestion. Hors reports, ces crédits en cours d'exercice 1996 ont diminué de 606 millions de francs. Les efforts de rationalisation demandés pour 1997 ont donc déjà été réalisés en grande partie en 1996.

Enfin, plus du tiers de la baisse constatée entre la loi de finances initiale pour 1996 et le projet de loi de finances pour 1997 est dû à l'arrêt de la mission de la FORPRONU.

Sans extrapoler outre mesure à partir de données strictement budgétaires, je voudrais souligner qu'il serait regrettable que nous manquions le rendez-vous de

l'expansion latino-américaine. En son temps, le général de Gaulle avait déjà su montrer son intérêt pour cette région, où il avait reçu un accueil enthousiaste.

Elle est révolue, l'époque où le continent était déchiré par les guerres civiles ou les révolutions, sous le joug de régimes autoritaires et de dictateurs autocrates. Promue au rang de « zone émergente », l'Amérique latine tente aujourd'hui de réussir son insertion dans l'économie mondiale.

Ainsi, le marché commun du cône sud, le Mercosur, qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, et auquel est associé depuis peu le Chili, rassemble 212 millions d'habitants et dégage un produit national brut cumulé de 780 milliards de dollars, ce qui place cet ensemble économique au quatrième rang mondial derrière les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon, et devant l'ASEAN. Les investissements directs dans cette zone ont été multipliés par quatre depuis 1990.

L'équilibre de notre balance commerciale avec le Mercosur dissimule des situations très différentes selon le pays considéré : notre solde est ainsi fortement bénéficiaire avec l'Argentine, mais très déficitaire vis-à-vis du Brésil. Cet équilibre masque surtout le caractère marginal de ces échanges au sein de notre balance globale : le Mercosur représente 1 % de nos exportations et de nos importations tous pays confondus, et seulement 4,1 % de nos exportations et 6,4 % de nos importations hors OCDE. Les investisseurs français ne s'y trompent pourtant pas. Ils sont au premier rang des investisseurs en Argentine depuis trois ans et, suivant l'exemple de Renault et d'EDF, ils investissent de plus en plus au Brésil. On peut regretter cependant que l'Uruguay dont la capitale, Montevideo, est en passe de devenir la Bruxelles, ou la Genève, de l'Amérique latine, ne fasse pas l'objet d'une plus grande sollicitude. J'insiste donc sur la nécessité de rendre plus cohérent notre système de promotion économique à l'étranger. Les efforts engagés par l'Union européenne doivent nous encourager dans cette voie.

La visite, aussi discrète que son pays est peu peuplé, du président Sanguinetti a fourni la preuve de l'importance de cette zone, que vous avez parfaitement comprise, monsieur le ministre, tout comme le Président de la République, le Premier ministre et les industriels français, présents à un déjeuner qui s'est déroulé à la chambre de commerce de Paris.

Rappelons qu'un accord-cadre de coopération interrégionale entre l'Union et le Mercosur a été signé à Madrid en décembre 1995. Cet accord très important institue un dialogue politique régulier et met en place une coopération économique et commerciale, notamment en matière de normes, de législation douanière ou de propriété intellectuelle. Il constitue une étape préparatoire à une libéralisation ultérieure des échanges.

Voilà pour l'économie. Mais l'intérêt de cette région ne se limite pas à cela. En effet, si le concept d'Amérique latine a été forgé par les saint-simoniens français dans le but politique de justifier la fameuse expédition au Mexique de 1860, il n'en reste pas moins que l'Amérique du Sud trouve une partie substantielle de ses racines dans notre vieille Europe et qu'elle mérite d'être appelée « Extrême-Occident ».

Le XXI^e siècle ne sera peut-être pas celui de l'Occident mais sera plus sûrement celui de cet Extrême-Occident.

Je citerai ici les propos d'Alain Rouquié : « Ces nations appartiennent culturellement à l'Occident, notamment en ce qui concerne, outre langues et religions, les normes juridiques et les institutions ».

C'est pourquoi la culture française a sa place dans un continent qui cherche à s'affirmer face à une « Mexamérique » en phase d'intégration avancée. De nombreuses personnalités représentatives de l'élite intellectuelle et économique de cette région pratiquent le français et le soutiennent. Aidons-les ! Je citerai pour finir sur ce sujet une phrase de l'historien chilien, Benjamin Vicuña Mackenna qui nous fera plaisir à tous : « J'étais à Paris, la capitale du monde, le cœur de l'humanité, l'univers en miniature ».

Pour conclure, et en m'adressant à l'ensemble des membres de cette assemblée, je me permettrai de suivre, comme l'a fait la commission des finances, les mots de Cicéron donnant à celui qui délibère, s'il le veut, un conseil de bonne foi – *Si qui velit, consilium fidele deliberanti dare* –, je vous demande d'adopter les crédits des affaires étrangères et de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, chers collègues, le rapporteur spécial de la commission des finances ayant présenté les grandes lignes de ce budget, mon propos se limitera à en commenter les évolutions les plus marquantes et à m'interroger sur la stratégie qu'elles expriment.

Dans mon rapport écrit, je qualifie ce budget de « serré », sans doute pour ne pas avouer que je trouve préoccupant de prendre le risque d'affaiblir ainsi notre action internationale.

En effet, en francs constants, et en cela je me permettrai d'autres références que M. le rapporteur spécial, la réduction de crédits par rapport à la loi de finances pour 1996 est de 5,5 %. La commission des affaires étrangères souhaite que la faiblesse de ce budget ne soit que temporaire...

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Moi aussi !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. ... et espère qu'il retrouvera sous peu un niveau digne des ambitions internationales de la France.

Vous nous avez expliqué en commission, monsieur le ministre, que cette baisse est en partie optique puisqu'elle résulte notamment d'une baisse de 230 millions au titre du financement des opérations de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie, qui seront désormais imputées sur le budget de la défense.

Nous vous en donnons acte, mais il n'en demeure pas moins que votre budget, depuis 1993, est particulièrement mis à contribution dès qu'il s'agit d'assainir les finances publiques, alors qu'il a peu profité des largesses qui ont conduit à cette situation critique des finances de l'Etat. Ce fut déjà le cas en 1984, quand la majorité de l'époque a dû, une fois n'est pas coutume, tirer elle-même les conséquences de sa propre gestion.

Comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, depuis 1993, la réduction des dépenses de votre ministère est supérieure à celle qui est imposée aux dépenses de l'Etat. Il est significatif que les effectifs du département n'aient pas suivi l'augmentation moyenne des effectifs de l'Etat au cours des quinze dernières années : sur une base 100, les moyens du Quai sont passés à l'indice 95, ceux de l'Etat à 115.

J'ajoute que le Gouvernement, comme nombre de ses prédécesseurs, fait peu de cas du travail budgétaire du Parlement et du ministère, en prenant le risque de décisions improvisées contrariant l'équilibre de l'ensemble, cela en régulant à la va-vite la loi de finances en cours d'année. L'antidote que je propose est une loi programme qui vaudrait engagement et éviterait à votre ministère d'être une victime muette, mais non consentante. A moins que vous convainquiez les ambassadeurs de défilé en frac de la République à la Nation...

Le ministre des affaires étrangères. Ils n'ont plus de frac ! (*Sourires.*)

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. L'évolution du budget est, à mon sens, peu cohérente avec, d'une part, le contexte politique et économique nouveau, d'autre part, la doctrine proposée par le Président de la République. Deux faits majeurs se sont produits : l'effondrement de l'Union soviétique qui met fin au *statu quo* des deux blocs et nécessite un redéploiement, une revitalisation de notre réseau diplomatique ; la mise en place progressive d'une politique étrangère commune en Europe.

Puisqu'une ère nouvelle s'ouvre, nous devons moins subir l'héritage de l'Histoire, et définir de nouveaux axes. C'est ce qu'a souligné le Président de la République, notamment dans son discours aux ambassadeurs le 29 août dernier. Il a insisté sur la nécessité de développer une « politique étrangère ambitieuse et cohérente ».

Peut-être faudrait-il, quitte à paraître trivial, escompter un retour sur investissement politique et économique et imaginer un ministère ayant la haute main sur tout ce qui touche à l'international, y compris les fonds de développement.

Mais il est vrai que votre ministère était jusqu'à présent plus un ministère de conception que d'exécution ou d'administration.

Ce changement des données internationales et la nouvelle doctrine nous imposent un redéploiement de nos postes et de nos crédits au profit des zones émergentes, c'est-à-dire l'Asie et l'Est européen.

Or ce budget serré ne permet qu'un petit redéploiement et interdit la mise en place de l'orientation suggérée.

On peut regretter la baisse des contributions volontaires. Depuis 1993, elles ont pratiquement diminué de moitié. Or ces contributions sont un facteur considérable d'influence dans le système onusien. Ce ne sont pas des dons à fonds perdus puisqu'une partie nous revient sous forme de commandes à des entreprises françaises et renforce ainsi nos actions bilatérales.

Notre place de douzième contributeur est-elle convenable pour un membre permanent du Conseil de sécurité ? Je n'en suis pas sûr.

Nous avons, il est vrai, fortement contribué aux coûteuses opérations de maintien de la paix, coûteuses en vies humaines, hélas, mais aussi financièrement, puisque

la France est contributeur net à hauteur de 3 milliards de francs, somme qui ne sera jamais remboursée par les Nations unies.

Les résultats, comme les retombées politiques et économiques de ces actions sont très incertains. Souvent, nous avons travaillé pour les Etats-Unis comme jadis pour le roi de Prusse !

Certes, il valait peut-être mieux réduire les contributions volontaires plutôt que les crédits d'action culturelle, qui sont souvent les victimes désignées de la rigueur. Le rapporteur de notre commission sur ces crédits vous le certifiera. La gestion hyperdécentralisée de ce secteur crée un brouillard qui favorise les coupes à l'aveuglette imposées par la régulation. Ainsi, la direction générale des relations culturelles n'est pas en mesure de chiffrer précisément le nombre de recrutés locaux.

Ces remarques faites, je conviens que vous n'aviez guère d'autre choix que de vous incliner devant la nécessité de participer à la maîtrise des dépenses publiques. Le ministère des affaires étrangères est en effet le premier à devoir reconnaître que l'assainissement budgétaire contribue à renforcer l'influence de notre pays par l'exemple d'une bonne gestion. Cette rigueur constitue aussi le préalable à la création de la monnaie unique, qui nous permettra de rivaliser avec le dollar.

Il me semble aussi que le ministère doit poursuivre la rationalisation des services qui a été commencée par votre prédécesseur et qui s'est traduite par une réforme des structures particulièrement heureuse. Vous vous y êtes d'ores et déjà attaché. Des actions comme la globalisation des moyens de fonctionnement du réseau ou l'application du schéma d'adaptation du réseau sont excellentes. Le redéploiement, bien que trop timide, des postes diplomatiques et des crédits en faveur de l'Asie va également dans le bon sens. Nous aurions donc, malgré tout, mauvaise grâce à ne pas vous suivre.

En résumé, je dirai que vous avez sans doute sauvegardé l'essentiel. J'insiste cependant à nouveau pour que vous nous présentiez une véritable stratégie qui ne soit pas seulement une adaptation à l'austérité imposée, mais qui soit surtout l'expression d'une volonté.

Deux axes me paraissent essentiels.

En premier lieu, comme je l'ai suggéré dans mon introduction, votre ministère doit affirmer sa prédominance dans la conduite de tout ce qui concerne la politique étrangère, afin d'élaborer une stratégie.

La tâche n'est pas aisée ; elle ne dépend d'ailleurs pas que de vous, puisqu'il s'agit de modifier les compétences ministérielles respectives. Je regrette, à ce titre, que le projet de fusion des ministères des affaires étrangères et de la coopération n'ait pu aboutir. De même, il me semble essentiel, l'action diplomatique ayant comme objectif majeur le développement de notre économie, que vous puissiez contrôler l'affectation des crédits de l'action extérieure, actuellement gérés par la direction du Trésor. A titre d'exemple, si vous en aviez la responsabilité, affecteriez-vous, comme c'est le cas aujourd'hui, deux fois plus de crédits au Vanuatu et à la Guinée-Bissau qu'aux Etats-Unis et à l'Inde ?

Jusqu'à présent, quelques mesures seulement ont été prises pour affirmer cette prédominance. Deux méritent plus particulièrement de retenir notre attention.

D'une part, un conseil interministériel pour l'aide au développement a été institué et des fusions de fonctions ont été opérées entre les ambassades et les missions de coopération.

D'autre part, le Parlement dispose enfin d'un document, sous la forme d'un « jaune », qui retrace l'ensemble des crédits concourant à l'action extérieure. Ce serait certainement un grand progrès si ce fascicule changeait de couleur en passant du jaune au bleu, c'est-à-dire en devenant un document prévisionnel. Nous aurions ainsi le moyen de lire la stratégie extérieure de notre pays et de mesurer son redéploiement.

Car le redéploiement est évidemment l'ardent impératif qui doit inspirer notre politique dans tous ses aspects. Et il saute aux yeux qu'il doit se faire au bénéfice de l'Asie, de l'Europe de l'Est et aussi de l'Amérique du Sud, comme le demande M. le rapporteur spécial. Il a d'ailleurs commencé, s'agissant aussi bien des postes que des crédits, mais il n'a pas encore l'ampleur qu'il mérite : il existe des régions émergentes où nous sommes pratiquement absents. Ainsi, dans la région située entre la Volga et l'Oural, qui est peuplée de 25 millions d'habitants, nous ne sommes représentés que par un attaché linguistique !

Notre réseau à l'étranger, le deuxième par sa densité après celui des Etats-Unis, est déséquilibré au regard des évolutions du monde. Lors de votre audition, nous avons notamment souligné que ce déséquilibre affectait la répartition des bourses distribuées par le ministère aux étudiants étrangers. Une fois encore, la pesanteur des habitudes et, ici, de l'histoire, fossilise l'action de l'Etat.

Je me permettrai trois suggestions à propos de notre réseau consulaire dans l'Union européenne. Ce réseau aurait-il la même utilité dans dix ou quinze ans ? Les progrès de l'intégration européenne et des télécommunications, tout comme l'émergence de la citoyenneté européenne, modifieront l'intensité des demandes des expatriés. J'estime souhaitable de mettre à l'étude des projets susceptibles d'en anticiper les conséquences : la création d'un « Nantes bis », qui traiterai les dossiers d'état civil des expatriés ; la possibilité de nommer consuls honoraires des avocats qui s'occuperaient de l'assistance juridique et judiciaire à la place du consul ; la faculté donnée aux administrations nationales locales d'assister les expatriés communautaires, ce qui aurait une valeur pratique et symbolique forte quant à notre volonté d'intégration européenne.

Toute nouvelle orientation provoque d'inévitables protestations émanant des pays concernés ou des Français de l'étranger. Cette perspective vous oblige à agir par petites touches, en travaillant « à la Pissarro », selon l'expression que vous avez employée lors de votre audition. Je choisirai pour ma part un peintre français : Monet. (*Murmures sur plusieurs bancs.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas le même style !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Il me semble qu'en associant davantage le Parlement à ce travail, votre main gagnerait en légitimité et donc en assurance.

Sous réserve de ces observations, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, suppléant M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les affaires étrangères.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis suppléant de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est après quelques hésitations que la commission de la défense s'est prononcée sur les crédits pour 1997 du ministère des affaires étrangères. Je reprendrai à cette tribune les observations présentées par Jean-François Deniau devant la commission. Retenu par une mission à l'étranger, il m'a en effet demandé de le suppléer.

L'année 1997 verra une nouvelle fois diminuer les moyens consacrés aux relations extérieures de la France. Avec des crédits inférieurs à 15 milliards de francs, en retrait de 4 % par rapport à l'exercice budgétaire de 1996, c'est 0,92 % de son budget que notre pays affectera à ses relations diplomatiques et consulaires.

Ce projet de budget s'inscrit dans un cadre de maîtrise des dépenses publiques et de réduction du déficit budgétaire. Après une période de hausse continue des crédits du ministère, nous assistons aujourd'hui à une deuxième baisse consécutive, tendance qui, si elle devait perdurer, risquerait de compromettre la place et le rôle de la France sur la scène internationale. Il y aurait alors un manque de cohérence entre l'évolution vers toujours plus de mondialisation – non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique et social et en matière de sécurité – et un mouvement inverse de repli de notre outil diplomatique.

Fort heureusement, la diminution des crédits s'accompagne d'un effort de modernisation et de rationalisation des actions et du fonctionnement du ministère des affaires étrangères. Il faut saluer ici, monsieur le ministre, la capacité d'absorption et d'adaptation de votre administration centrale, mais il convient de réaliser qu'il ne sera plus possible, à l'avenir, de réduire le fonctionnement des services. L'étiage semble dès maintenant atteint.

Il semblerait paradoxal d'envisager la fermeture d'ambassades et de consulats et de réduire l'un des réseaux diplomatiques les plus importants du monde, alors que l'on maintient par ailleurs une participation militaire aux opérations de l'Organisation des Nations unies, sans que l'on connaisse véritablement les objectifs de ces missions. Il en est ainsi des cinq militaires français participant à l'opération des Nations unies pour la surveillance de la trêve au Proche-Orient ; des vingt militaires français dépêchés en Angola ; des cent gendarmes présents en Bosnie-Herzégovine dans un groupe international de police qui n'a même pas la possibilité d'arrêter les criminels de guerre ; il en est ainsi au Sud-Liban, où les « casques bleus » français ont pour principale mission, depuis 1978, de ne rien voir et de ne pas prendre de risques.

L'imprécision des missions de nos soldats qui agissent sous l'égide de l'ONU conduit à se poser la question de fond de la définition du mandat qui doit être donné aux « casques bleus ». N'y aurait-il pas une certaine hypocrisie à leur demander simplement d'observer l'évolution de la situation sur le terrain et de compter les coups ? Il est nécessaire de réviser les options juridiques qui commandent les opérations. Sans doute faudrait-il passer du maintien de la paix au rétablissement de la paix. Il faut réinventer la notion de mandat en s'inspirant de l'exemple de l'IFOR, dans l'ex-Yougoslavie, tout en prévoyant des objectifs clairs et des sanctions vigoureuses.

L'inefficacité actuelle de l'Organisation des Nations unies, son incapacité à agir alors que près de 1 500 000 personnes sont en danger, est dramatique. La subordination de toute action au bon vouloir des Etats-Unis devient intolérable. L'ONU doit être réformée ou elle risque fort d'être appelée à disparaître.

La participation des diverses forces nationales pourrait s'articuler autour de structures à géométrie variable. Celles-ci pourraient trouver leur place au sein des différentes instances, internationales ou régionales, qui se préoccupent de sécurité. Toutefois, il ne paraît pas raisonnable d'entretenir l'actuelle rivalité entre les structures de sécurité en Europe. C'est sur une complémentarité de l'OSCE, de l'UEO et de l'Alliance atlantique que nous devons faire peser nos efforts, sous peine de confirmer l'inertie actuelle de l'Europe.

Le second sujet de préoccupation de notre commission a trait à la nouvelle amputation que connaissent les crédits de coopération de défense. Année après année, nous nous efforçons, monsieur le ministre, de vous convaincre que l'évolution du contexte géostratégique, loin de justifier une diminution de l'effort à consacrer à cette forme de coopération, exige au contraire son accentuation.

Cette persistance à ne pas entendre la représentation nationale et à réduire un chapitre budgétaire fondamental pour préserver la sécurité d'Etats souvent fragiles est inquiétante. Elle conduit à se poser la question de savoir si la coopération de défense n'est pas une affaire trop importante pour être confiée à votre département ministériel. Ne conviendrait-il pas de rattacher cette action de l'Etat et les crédits y afférents soit au ministère de la défense, qui saurait accorder à cette mission l'importance qu'elle mérite soit au ministère de la coopération, qui possède en la matière une certaine compétence ?

Au nom de la commission de la défense, je forme résolument le vœu que la modique dotation affectée à la coopération de défense ne soit pas diminuée en cours d'exercice budgétaire.

Toutefois, monsieur le ministre, nos diplomates nous ont habitués à savoir bien faire, même avec peu. C'est sans doute une de leurs qualités que vous saurez faire vôtre. C'est aussi la raison pour laquelle, sans enthousiasme, la commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette année encore, l'immigration a été au cœur du débat politique, et de la manière la plus passionnée qui soit.

Le Président de la République vient de déclarer qu'il s'appuyait en la matière sur trois piliers : la lutte contre l'immigration illégale, l'intégration des étrangers en situation régulière et l'aide au développement des pays d'où sont originaires les immigrants. Le consensus aurait pu se faire sur ces trois priorités si, hélas ! la réalité politique et budgétaire n'était tout autre. L'affaire des sans-papiers de l'église Saint-Bernard l'a malheureusement montré.

C'est un paradoxe de discuter de l'immigration dans le cadre du budget des affaires étrangères car, dans notre pays, on considère qu'il s'agit d'abord d'un problème de politique intérieure.

Et pourtant, monsieur le ministre, ainsi que le Président de la République l'a souligné, les relations Nord-Sud et le développement des pays du Sud ; l'intégration européenne avec l'harmonisation du contrôle de l'entrée des étrangers ; le droit d'asile ; la politique des visas, la lutte contre la criminalité ; les effets en termes d'image des reconduites aux frontières par vols groupés ; la signature avec les pays d'origine de conventions de réadmission ; l'accueil des réfugiés lors de catastrophes humanitaires, question d'une tragique actualité en Afrique ; et plus largement, la signature de conventions internationales, tout cela dépend bel et bien de votre ministère. Mais on a le sentiment que l'immigration, sujet considéré dans de nombreux pays, en raison de ces multiples aspects, comme relevant des affaires étrangères ou des affaires sociales, est uniquement perçue, en France, comme un problème d'ordre public et de police.

C'est aussi un sujet qu'il faut essayer d'analyser avec sérieux en se méfiant des leurre de la statistique. On parle d'une immigration zéro, évidemment impossible à l'époque de la mondialisation des échanges. Certes, l'immigration à caractère permanent a énormément diminué. Cette année, 55 000 étrangers seulement sont entrés de manière régulière dans notre pays. Mais le flux migratoire demeure relativement important et il est évident que l'accueil d'étudiants, de réfugiés et de demandeurs d'asile doit rester une des traditions fortes de la France. Et si d'ailleurs ce chiffre a baissé, c'est que certaines catégories d'étrangers peuvent entrer et rester légalement sur notre territoire sans relever d'un statut précisément défini. J'y reviendrai en évoquant le droit d'asile.

La diminution du nombre d'étudiants admis régulièrement dans notre pays est inquiétante et a suscité un large débat en commission. Ces étudiants, quand ils rentrent chez eux à l'issue de leurs études, deviennent en effet les meilleurs ambassadeurs de la France. Encore faudrait-il que nos postes diplomatiques prennent le soin de maintenir des liens avec eux.

Il est vrai qu'un certain nombre de boursiers, notamment originaires d'Afrique, souhaitent, après de longues études, rester en France et y exercer leur métier. Il est évident que, si nous voulons contribuer au développement des pays africains, ces étudiants doivent rentrer chez eux. Il ne nous paraît pas normal, en effet, qu'il y ait plus de médecins malgaches en France qu'à Madagascar. Et c'est un problème que j'ai évoqué dans mon rapport.

Je veux surtout traiter du droit d'asile, monsieur le ministre, car j'estime que la question relève à la fois de votre ministère et de la politique de l'OFPPRA.

Le nombre des réfugiés accueillis en France est en baisse. J'ai déjà souligné, l'année dernière, que cela était inquiétant, mais j'ai pu constater, au cours d'une visite à l'OFPPRA, que cette baisse provenait surtout d'une modification de la composition de la demande selon les pays.

En 1995 le statut de réfugié n'a été reconnu qu'à 4 742 personnes en France, ce qui m'amène à formuler certaines considérations.

D'abord de nombreuses personnes qui sont persécutées dans leur pays, non pas par les autorités légales mais par des groupes organisés ou non, comme en Algérie

actuellement, ne peuvent pas bénéficier du droit d'asile en France. En fait les demandeurs d'asile sont traités de deux façons : le cas de ceux qui sont « persécutés », selon la définition de la convention de Genève de 1951, c'est-à-dire par les autorités de leur pays, est traité par l'OFPPRA, alors que les demandes émanant de personnes qui subissent, dans leur pays, des pratiques discriminatoires, par exemple des stérilisations forcées ou des risques d'excision, relèvent uniquement du ministère de l'intérieur. Il conviendrait d'instaurer une procédure cohérente dans notre pays.

C'est pourquoi je propose, dans mon rapport, que soit créé un statut de réfugié temporaire, comparable au statut B existant dans d'autres pays européens. Cela permettrait de traiter des cas qui ne sont pris en compte ni par la convention de Genève de 1951 ni par des arrêtés du Conseil d'Etat. La tradition d'accueil de la France impose que ce nouveau statut soit instauré et que son attribution ne dépende pas du ministère de l'intérieur.

En ce qui concerne les moyens de l'OFPPRA je regrette, après mon collègue M. de Montesquiou, que la subvention versée par le ministère des affaires étrangères régresse de 7,3 % et que les crédits du chapitre d'assistance aux réfugiés baissent de 2,7 %. Cela est d'ailleurs le cas de tous les chapitres ; j'y reviendrai dans la discussion en intervenant au nom du groupe socialiste.

Ainsi, la capacité de l'office à répondre à un afflux brutal de demandes est mise en cause, notamment à cause de la réduction du nombre des personnels. Il y a deux ans, la commission, unanime, avait demandé un accroissement des moyens de l'office. En effet, si les dossiers ne sont pas traités rapidement, le nombre de demandeurs d'asile en attente sur le territoire français augmente et le volume des demandes croît.

Monsieur le ministre, cette question a certes été traitée, mais certains problèmes pratiques demeurent, notamment quant à la prise en compte de leur ancienneté de contractuels pour des agents de l'OFPPRA, à propos desquels je vous ai interrogé lors de la réunion de la commission.

M. le ministre des affaires étrangères. Et je vous ai rassuré !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Nous exprimons donc le vœu que les agents de l'OFPPRA ne soient pas pénalisés financièrement et nous voudrions connaître la solution retenue s'agissant de la titularisation récente des agents contractuels.

Aujourd'hui, comme en témoignent les exemples du Kivu, du Zaïre, du Rwanda, du Burundi, les grands conflits ont lieu dans des zones où plusieurs millions de personnes deviennent des réfugiés. A cet égard, n'envisagez-vous pas d'ouvrir des admissions sur quota pour les ressortissants des Etats concernés ?

Avec les progrès de l'intégration européenne, certains pensent que l'Europe devient une passoire, alors que d'autres estiment qu'elle s'érige en forteresse. Quel est votre avis à ce sujet et quels progrès avons-nous réalisés dans les négociations récentes ? Ayant longuement développé ce sujet dans mon rapport, je n'en traite pas davantage à la tribune.

J'ai également consacré à la Guyane un chapitre de mon rapport. Au moment où ce département français connaît des événements dramatiques, je tiens à insister sur la composante internationale du problème. Selon moi, la France doit développer la coopération régionale entre les pays du bouclier guyanais. Si pratiquement tout

le monde connaît les huit pays frontaliers de la France – les six principaux puis Andorre et Monaco – on sait moins que le Brésil et le Surinam ont des frontières avec la Guyane.

Ce département est confronté à de graves problèmes structurels et j'indiquais, dans mon rapport que la situation était explosive. Elle a malheureusement explosé depuis.

Il est évident que le différentiel économique avec la province brésilienne pauvre voisine de l'Ampa ou avec le Surinam explique l'afflux de leurs ressortissants en Guyane. Malheureusement, la France ne coopère qu'insuffisamment – et l'Europe pas du tout – avec les pays du bouclier guyanais. Puisqu'il s'agit d'une question d'actualité, monsieur le ministre, je voudrais connaître votre position à ce sujet.

A notre sens l'immigration est avant tout un problème d'affaires étrangères. Or, dans notre pays, son traitement est morcelé. Il serait préférable que toutes les questions relatives à l'entrée et au séjour des étrangers relèvent d'un même ministère sous la tutelle duquel seraient placés les services des étrangers des préfectures, la DICCILEC, la direction de la population, l'OFPRA, l'office des migrations internationales. Ce nouveau ministère de l'intégration et de l'immigration aurait aussi pour mission d'entreprendre des actions favorisant l'intégration des étrangers et de traiter de tous les problèmes relatifs à la présence des étrangers en France.

Enfin, je tiens à souligner que l'immigration a des dimensions internationales évidentes, qu'il s'agisse des relations avec les pays en voie de développement ou de la coopération avec les pays européens, membres ou non de l'Union européenne. Le ministère des affaires étrangères ne peut ignorer cette réalité et devrait reprendre certaines prérogatives en la matière alors que, aujourd'hui, la question est uniquement traitée en France sous son aspect intérieur.

Personnellement, pour des raisons liées à la baisse des crédits, j'ai proposé à la commission de voter contre ce projet de budget. Bien qu'elle ait reconnu cette réduction, attestée par les propos de M. de Montesquiou, elle a tout de même émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les relations culturelles internationales et la francophonie. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, le budget dont nous avons à discuter aujourd'hui s'inscrit dans un cadre de rigueur voulu par le Gouvernement pour redresser les finances publiques et la situation économique de la France.

Je dois vous dire que je soutiens les positions du Gouvernement qui, malheureusement, dans la situation où nous avons trouvé la France, étaient tout à fait nécessaires. Mais, bien évidemment, lorsqu'il s'agit d'étudier votre budget en particulier, je regrette qu'il ait été amputé de 3,4 % par rapport à l'année dernière.

J'ai néanmoins le plaisir de constater que, dans le département ministériel dont vous êtes responsable, vous avez su préserver l'essentiel.

Comme vous, madame le secrétaire d'Etat, et, je pense, comme nous tous, je suis très attaché à la francophonie.

Mon attaché à la francophonie, qui est chez moi particulièrement profonde, a été confortée par un certain nombre de contacts que j'ai pu avoir cette année en voyageant à l'étranger, où j'ai ressenti un besoin de la France.

Ce besoin existe bien sûr dans les pays francophones ou majoritairement francophones, mais aussi dans des pays qui ont une culture et une langue bien éloignées des nôtres. Je pense, par exemple, au Japon, où s'est tenu cette année le congrès de l'association des professeurs de français à l'étranger, et où j'ai été étonné de rencontrer des Japonais francophones, éminents spécialistes d'écrivains modernes et, ce qui est beaucoup plus inattendu, de la littérature médiévale.

Ayant conduit une mission parlementaire au Proche-Orient, j'ai pu constater que dans des pays, historiquement et culturellement anglophones, il existait aussi un solide noyau francophone, souvent correspondant à une certaine élite intellectuelle qui ne demandait qu'à multiplier et à resserrer les liens l'unissant à la France, à la condition que notre pays ne déçoive pas les espoirs mis en lui.

En effet, madame le secrétaire d'Etat, si je suis un ardent défenseur de la francophonie, je crois aussi que l'on aura dans l'avenir la francophonie que nous aurons su mériter.

La question posée aux jeunes qui ont la possibilité d'apprendre le français est de savoir pourquoi apprendre le français plutôt qu'une autre langue. Si, à cette question, nous ne pouvons donner qu'une réponse purement intellectuelle et philosophique, je crains que nous n'allions vers un échec.

Oui, le français est la langue du pays des Droits de l'homme; oui, le français est une langue qui transmet dans le monde entier un message humaniste universel. Mais, si nous en restons là, je crains que nous assistions à un recul de notre langue.

Permettez-moi, mes chers collègues, de vous raconter une anecdote vécue il y a moins de deux mois en Jordanie.

Alors que nous visitions, avec quelques collègues, une école de jeunes filles jordaniennes, l'une d'entre elles, qui parlait d'ailleurs parfaitement notre langue, nous a demandé à quoi servait de parler le français si c'était pour être au chômage. Nous avons été obligés de lui expliquer que si le français était avant tout une langue de culture, elle était aussi une langue technique et scientifique qui, autant que l'anglais, permettait de transmettre les dernières découvertes de la science moderne.

Il ne faut pas l'oublier, et je suis heureux de le proclamer aujourd'hui, en contraste avec la morosité ambiante, la France est non seulement le pays de Pascal, Descartes et Victor Hugo, mais aussi celui du TGV, de la fusée Ariane, de l'Airbus, de la médecine de pointe.

Alors, oui, pour les jeunes du monde entier, il existe des raisons d'apprendre le français, mais encore faut-il les leur expliquer pour les motiver.

C'est votre rôle, madame le secrétaire d'Etat, et je sais que vous le prenez à cœur dans les multiples interventions que vous faites à l'extérieur.

C'est le rôle du ministre des affaires étrangères qui le fait aussi par l'intermédiaire de nos représentations à l'étranger, consulats et ambassades.

C'est le rôle de nos entreprises qui doivent savoir se vendre.

Et puis, c'est notre rôle à nous tous qui, lorsque nous sommes à l'étranger, devons parler français. Il n'y a rien de plus agaçant que de voir un Français s'adresser à la réception d'un hôtel en anglais avant même d'avoir demandé si le réceptionniste parlait ou ne parlait pas français. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Myard. Ces crétins ont honte de leur langue !

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis. Comment voulez-vous que les autres croient en notre langue si nous-mêmes n'y croyons pas ?

M. Jacques Myard. Très juste !

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis. Mais il ne suffit pas de motiver des jeunes à apprendre le français. Encore faut-il leur en donner les moyens.

Il faut leur en donner les moyens d'abord sur place en multipliant dans les écoles françaises, les centres culturels, les alliances françaises, mais aussi en aidant les écoles locales à favoriser le choix d'apprendre le français comme langue étrangère dès le début de la scolarité en établissant, si besoin, des accords de réciprocité.

Je trouve, par exemple, anormal pour ne citer que deux exemples, qu'au Japon le français ne puisse être appris qu'à l'université et qu'en Jordanie, jusqu'au récent voyage de Jacques Chirac, le français n'ait pas été retenu comme discipline lors du passage de l'équivalent de notre bac.

L'enseignement du français à l'étranger pose le problème des professeurs. A ce sujet, je suis inquiet, au regard de la réforme du service militaire, sur le devenir des volontariats du service national. Ces jeunes qui avaient la possibilité d'accomplir un service actif à l'étranger dans des conditions bien souvent privilégiées, rendaient des services énormes dans le domaine de l'enseignement du français.

Il faut, dès maintenant, dans le cadre de la loi qui nous sera soumise au printemps, réfléchir sur les formes d'un volontariat attractif à la fois sur le plan pécuniaire et professionnel, pour que des jeunes puissent continuer à enseigner le français à l'étranger ; sinon la francophonie, je le crains, fera un nouveau pas en arrière.

Au-delà de la connaissance de notre langue, il faut que les jeunes qui ont appris le français puissent venir compléter leur formation en France. Mais pour cela, deux points sont à améliorer à commencer par les bourses, à la fois dans leur nombre et dans leur montant.

Un étudiant venant étudier dans notre pays n'est pas un investissement à perte, mais constitue au contraire un placement pour l'avenir, pour la France et la francophonie. Je sais, madame le secrétaire d'Etat que, dans cette période de difficultés budgétaires, vous avez su préserver le maximum, mais il est un point sur lequel pourrait porter notre effort, celui de l'accueil qui, malgré la bonne volonté de tous, n'est sans doute pas à la hauteur de nos ambitions. Il pourrait être amélioré sans occasionner de nouvelles dépenses.

Le deuxième point que je veux évoquer est celui de l'équivalence des diplômes. De nombreux pays à culture anglophone ne reconnaissent pas les divers diplômes accordés en France, bien souvent pour des raisons...

M. Jacques Myard. Mercantiles !

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis. ... tenant non à leur valeur mais purement administratives. Les titres délivrés dans les systèmes anglais et français ne

correspondant pas toujours au même nombre d'années d'études. Je sais que des progrès ont été accomplis, mais ils ne sont pas toujours suffisants.

Je ne reprendrai pas, madame le secrétaire d'Etat, à propos du budget de la francophonie et de la direction générale des affaires culturelles, scientifiques et techniques, les chiffres que j'ai publiés dans mon rapport. Je tiens à répéter encore une fois que, dans un contexte difficile, vous avez réussi à préserver l'essentiel, et je vous en félicite.

Bien évidemment, comme tous les ans, je m'interroge sur les régulations qui pourront intervenir ultérieurement, certaines étant parfois survenues dès le lendemain du vote, posant ainsi la question du rôle réel de la représentation nationale.

Mais je veux surtout insister sur deux points qui me semblent extrêmement importants.

Le premier est le succès de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Le budget de l'AEFE est en augmentation, avec une subvention totale de 1,8 milliard de francs. Ces fonds ont deux destinations principales : pour 85 % la rémunération du personnel enseignant, et pour 8,5 % l'attribution de bourses.

Il faut souligner que si, cette année, la somme attribuée aux boursiers stagne à hauteur de 185 millions de francs, elle avait considérablement augmenté depuis 1993, tout comme le nombre de boursiers.

Cet effort a permis de maintenir la parité de la contribution de l'Etat et des familles.

On peut regretter que, dans certains pays à fort pouvoir d'achat, comme les Etats-Unis, de petits Américains fréquentent l'école française parce qu'elle est moins chère que l'école américaine, grâce aux impôts payés par les contribuables français. Mais peut-être est-ce là le prix de la francophonie.

Le deuxième point extrêmement positif est l'effort fait pour l'audiovisuel extérieur. La rationalisation du dispositif audiovisuel extérieur se concrétise par la création de Télé France International qui regroupe déjà TV 5 et CFI, mais demande à être étendu à d'autres.

La même logique a prévalu pour constituer un pôle radiophonique autour de RFI. Je me félicite de la décision prise au Canada, le 17 octobre, d'élargir la diffusion de TV 5 sur l'Amérique du nord et je souhaite que les crédits puissent être trouvés.

Sur la télévision je me pose deux questions. La première porte sur la ligne éditoriale de TV 5 qui ne privilégie pas toujours la qualité, et la seconde sur la possibilité d'étendre à d'autres pays l'expérience qui a été faite en Tunisie de diffuser France 2 sur le réseau hertzien, ce qui, aux dires de tous, a augmenté de façon spectaculaire le nombre de Tunisiens parlant français.

En conclusion, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, le compromis qui a présidé aux arbitrages budgétaires préserve les orientations prioritaires en matière d'audiovisuel et d'enseignement scolaire décidées depuis trois ans, tout en évitant une trop grande modification des dotations consacrées aux actions de coopération.

La commission a adopté les crédits 1997 des relations culturelles internationales et de la francophonie, et je demande à l'Assemblée nationale d'en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles internationales et la francophonie. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, je vais rapporter, une fois de plus, ce budget, dont je commence à avoir l'habitude, en constatant, une fois encore, qu'il diminue. Lorsque j'ai commencé à le rapporter, il y a trente-quatre ans, la part des affaires culturelles dans le budget du ministère des affaires étrangères était de 51 %. Elle n'est plus que de 35 %.

M. le ministre des affaires étrangères. Non !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je vous en prie, rectifiez-moi.

M. le ministre des affaires étrangères. Elle est de 49 % !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Ah non ! Je reverrai les chiffres avec vos services, car cela ne correspond pas du tout à ceux que j'ai.

Par ailleurs, ces crédits sont complètement orientés vers les dépenses en personnel. Je me souviens que, il y a quelques années, j'avais été chargé par la DGRCSST de rencontrer le secrétaire d'Etat au budget, M. Charasse, avec lequel j'entretenais de bonnes relations – ces choses-là arrivent ! Il m'avait donné quelques satisfactions de détail, mais il m'avait dit qu'il était parfaitement inutile d'augmenter le budget de la DGRCSST parce que cela avait pour seul effet d'accroître la quantité du personnel.

La situation est toujours la même : les dépenses de personnel prédominent à l'intérieur de vos crédits et même de façon illégale puisque le titre IV qui ne devrait comporter que des crédits de travail, si je puis dire, finance 584 personnels qui sont censés figurer là que parce qu'ils accompagneraient la mise en œuvre de programmes. En réalité, ils sont là parce qu'on ne sait pas sur quel autre chapitre les payer et que l'on n'ose pas toucher à leur situation.

A cette occasion, je rappelle que, pour les professeurs, pour tous ceux qui relèvent de l'éducation nationale, le service à l'étranger ne fait pas partie de leur statut et n'est pas un droit, contrairement aux diplomates, dont c'est le métier. Ainsi un professeur qui ne veut pas quitter le Maroc pour aller au Kazakhstan, parce qu'il trouve cela moins agréable, peut être prié d'aller à Châtellerauld ou à Montargis, ce qui ne se fait d'ailleurs pas.

En principe, ils sont complètement mobiles ; dans la pratique, ils ne le sont pas. Il y a une forte opposition syndicale à tout changement ; c'est vrai à l'intérieur, comme à l'extérieur de l'AEFE.

J'ai été à l'origine d'un vote unanime de l'Assemblée au sujet de l'AEFE. Si elle a manifestement amélioré la gestion des écoles à l'étranger, elle a « ghettoisé » – je ne sais pas comment dire – la présence des personnels en son sein : vous ne pouvez en enlever aucun ; la seule chose que vous puissiez faire est d'en ajouter ! Ainsi, une masse de votre personnel est maintenant intouchable, inamovible et gérée non pas en cotutelle par le ministère des affaires étrangères et le ministre de la coopération, mais par les syndicats.

J'insiste sur cette question de personnel parce qu'elle emporte la totalité de l'activité de votre ministère. Si la dégringolade continue, nous en reviendrons au temps des

socialistes quand, faute de crédits, on coupait l'électricité d'une ambassade. (*Sourires.*) Je l'ai vu ! Ou alors on ne payait pas le loyer d'une autre. On ne touchait pas au personnel, mais il n'y avait plus de crédits de fonctionnement, voire d'intervention.

Nous avons insisté pendant des années pour avoir un FAC propre à votre ministère. Vous en avez eu un, mais il était assorti de telles conditions que vous n'avez pas dépensé l'argent qui y était affecté ! Je vous renvoie à ce propos à mon rapport écrit.

En ce qui concerne les coopérations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale – PHARE et TACIS – j'ai fait un calcul : les crédits affectés à l'aide multilatérale, c'est-à-dire à l'Europe, dépassent de 8,8 % ceux attribués à l'aide bilatérale. Or quand on sait la manière dont l'Europe utilise ces crédits, alors que nous avons, par nos ambassades, une bonne connaissance du terrain, on ne peut que se désoler de voir la France remettre pratiquement son action dans ces pays aux mains d'un système européen. J'ajoute que tout est rédigé en anglais. Comme l'écrit mon collègue André dans son rapport, un projet présenté aux Français en français n'a pratiquement pas de chance d'être adopté.

M. Jacques Myard. Eh oui !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Pourtant, aucune règle interne n'impose l'anglais ; c'est simplement notre laxisme qui le permet. Beaucoup de ces crédits sont utilisés pour des études en anglais confiées à des sociétés anglaises ou même américaines, pour l'Europe de l'Est. Il faut vraiment que la France intervienne dans ce domaine.

J'ai interpellé plus d'une fois M. Barnier sur ce point qui m'a dit être lui-même intervenu plusieurs fois. J'ai écrit à l'ambassade qui ne m'a pas répondu. J'ai interrogé M. Santer qui ne m'a pas répondu.

Cette affaire de PHARE et TACIS en anglais monolingue est scandaleuse à l'intérieur de notre système diplomatique et il faut changer les choses.

J'ai décrit longuement dans mon rapport écrit le projet concernant l'audiovisuel et tendant à opérer un regroupement reposant sur deux pôles mais sans changer quoi que ce soit à l'existence de nombreux opérateurs, parce qu'on ne touche pas aux personnes. Je ne reprends donc pas cette description qui, vous le verrez, est tout à fait parlante.

Comme tous les ans, je tiens à rappeler que Radio France internationale a une mission de service public et que les journalistes ne doivent pas répandre à l'antenne leurs opinions personnelles comme ils l'ont fait au sujet des immigrés clandestins de Saint-Bernard. Par exemple, on nous a opposé au Mali les propos tenus sur RFI qui avait repris à son compte les thèses extrémistes qui avaient pu être développées dans une partie de la presse française.

Par ailleurs, je vous demande, monsieur le ministre, de rétablir le comité pour le français dans les organisations internationales qui était présidé par l'ambassadeur Rouillon. Supprimé à Cotonou parce qu'il ne faisait pas plaisir aux Canadiens, ce comité est une nécessité. Il devait être remplacé par un groupe de travail français qui n'a pas été mis en place. Si vous pouvez voir ce que nous pouvons faire avec l'ambassadeur Rouillon, madame le secrétaire d'Etat, ce serait très utile.

Le budget des affaires étrangères a été adopté, comme l'a dit un de mes collègues, sans enthousiasme par la commission. Il y a eu un très grand nombre de non-votants et très peu de votants pour, mais il a été adopté et c'est le principal.

Madame le secrétaire d'Etat, je tiens à vous féliciter pour l'action exemplaire que vous menez en faveur de la francophonie, pour votre conviction et vos capacités.

Vos crédits diminuent, bien évidemment, comme les autres, mais vous les gérez avec sagesse. Notamment, vous préparez avec beaucoup de soin ce qui va se passer au Vietnam à la fin de l'année prochaine et qui est capital pour notre retour en Extrême-Orient.

Je souhaite vivement que vous puissiez continuer avec le maximum de moyens dans cette voie ; je ne crois pas que ces moyens soient importants, mais vous les utilisez du mieux possible et la commission vous en félicite par ma voix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Georges Hage pour le groupe communiste.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, gratuite, certes, mais plaisante cette évocation par M. le rapporteur pour avis de Montesquiou de nos ambassadeurs désabusés, défilant en frac de la République à la Nation...

M. Jacques Myard. Il n'y a plus de frac depuis longtemps !

M. Xavier Deniau. Il a voulu dire en vrac ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. ... quand on sait que cette assemblée, dans sa majorité, estimera que ce projet de budget, pour être atteint par la rigueur, n'en a pas moins de vertu. Pourtant les diverses réductions qu'il affiche et que mesure une baisse des crédits de 5,5 % en francs constants – suppression de personnel, fermeture d'ambassades ou de consulats, réduction de l'action culturelle extérieur – ne laissent pas de nous inquiéter, attachés que nous sommes, nous aussi, à une certaine idée de la France.

Dans un monde en proie, en cette fin de XX^e siècle, au génocide, à la famine que souligne en ce moment le sommet mondial de la faim à Rome, aux dogmes du libéralisme comme aux entreprises liberticides, subsistent pourtant la possibilité et l'espoir d'y remédier.

Nous ne pensons pas qu'il y ait de solution militaire à la tragédie que connaît en Afrique la région des grands lacs, tragédie qui se déroule sur une toile de fond d'abandon économique et de cynisme politique dont la France ne saurait se déclarer totalement irresponsable, même si les Etats-Unis, évidemment, ne sont point sans calcul à long terme en cette circonstance. S'impose aux yeux de tous une aide qui s'avère chaque jour plus urgente.

La crise en elle-même appelle des solutions d'ordre politique, concertées au premier chef entre pays africains, par exemple sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine, pour que se taisent les armes, se retrouvent dans l'esprit de l'accord d'Arusha les conditions d'une stabilité et d'une sécurité préservant la souveraineté de chacun, pour que se règlent les questions touchant aux problèmes des réfugiés et des minorités. La proposition faite par l'OUA et par Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, d'une conférence régionale doit toujours être prise en compte.

Cette situation qui, d'heure en heure, nous interroge ne saurait occulter la tension qui règne au Proche-Orient.

Une description qui se voudrait complète de cette région, cinq ans après l'aventure militaire de la guerre du Golfe, ne manquerait pas d'évoquer bien des événements sanglants en cette année écoulée. Ce n'est pas la première fois, souligne pertinemment un observateur, qu'une croisade militaire occidentale se retourne contre ses instigateurs.

Une délégation communiste – j'en étais – a rapporté de Gaza, une semaine avant la visite du Président de la République, un document élaboré par l'autorité palestinienne passant en revue point par point les trente-quatre éléments des accords d'Oslo dont le gouvernement Netanyahu refuse, à ce jour, l'application au risque de provoquer un nouvel embrasement. Il semble que sa stratégie vise à créer des sources de tension débouchant sur des crises à répétition, dans le but de paralyser le processus de paix. Netanyahu affiche notamment l'intention d'accroître de 50 000 âmes la population juive de Cisjordanie et de Gaza d'ici à l'an 2000.

J'ai dit, ici même, le 24 octobre, l'appréciation positive que nous portions sur le voyage du chef de l'Etat, et avancé la proposition de suspendre la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et Israël jusqu'à l'application stricte des accords d'Oslo.

L'actualité, c'est aussi bien sûr la réélection de Bill Clinton laquelle porte en elle – j'allais dire comme la nuée porte l'orage, mais c'est une réminiscence lointaine – la relance de l'offensive économique, monétaire et commerciale que livrent les Etats-Unis contre le reste de la planète.

C'est l'impôt-dollar que, par leur rôle dominant, les USA font supporter au reste du monde, qui fonde, qui assure la croissance prolongée que connaît ce pays. Cependant, envisager une confrontation économique avec les USA, rivaliser avec eux en s'appuyant sur la monnaie unique, comme on l'entend proposer ici et là, ferait courir à coup sûr un risque destructeur au modèle social européen, voire à la stabilité du continent.

Puisque je parle de la monnaie unique, qui croit aujourd'hui que les Quinze souscriront aux conditions à remplir pour accéder à la monnaie unique ? Ce qui frappe *ipso facto* d'obsolescence le traité de Maastricht, cependant que l'Allemagne choisit un 11 novembre pour prétendre imposer à ceux qui, d'aventure, y accéderaient, des conditions encore plus drastiques assorties de pénalités financières. Un référendum sur la monnaie unique s'impose, monsieur le ministre.

M. Jacques Myard. Ce serait rigolo !

M. Georges Hage. A en croire une rumeur persistante, c'est au tour du rêve américain d'être aujourd'hui brisé par l'évidence des inégalités sociales, du racisme, de la violence, des atteintes aux droits de l'homme, des taux d'incarcération records et par ce qui demeure, en tout état de cause, l'impérialisme. Ce que, du même coup, révoquent, ou pour le moins mettent en doute, nos concitoyens, ce sont les tables de la loi du libéralisme que les dirigeants des USA entendent imposer à la planète pour fonder leur hégémonie.

Sans donner dans la litanie, comment taire l'existence de cette majorité de l'humanité qui n'a comme perspective que la survie, les millions d'enfants qui meurent chaque jour ou sont enchaînés à un travail forcé – 250 millions, précise un rapport de l'ONU ! –, le calvaire des peuples kurde et irakien victimes des aléas de la campagne électorale américaine, le sort du peuple

cubain, objet d'une surenchère anticastriste, les droits de la femme bafoués en Afghanistan, alors que se développe sur le terreau de la crise économique, au Soudan comme en Algérie, un islamisme meurtrier, cette Algérie que notre méamour persistant livre aux investisseurs américains ?

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Georges Hage. Le monde est peut-être en marche vers un de ces moments tragiques qui feront dire aux historiens, si l'on en croit la revue de l'*establishment* américain *Foreign Affairs*, « pourquoi rien n'a-t-il été fait à temps ? »

Ce n'est pas mal présager du verdict de l'Histoire que de penser à l'étonnement des générations à venir devant l'écart qu'aura connu notre époque entre les possibilités offertes par le progrès des sciences et des techniques et leur utilisation pour le bonheur du plus grand nombre.

Il ne peut y avoir de démocratisation effective des relations internationales sans réduction des déséquilibres économiques, sans proscription des embargos économiques qui visent aujourd'hui Cuba, l'Iran, la Libye, l'Irak et qui prennent les peuples en otage, et sans une sécurité passant par une diminution substantielle des armements.

Le principe de l'ONU – « une nation, une voix » – doit prévaloir partout, y compris dans le cadre du G 7, de l'OTAN, du noyau dur de l'Union européenne ou du FMI où, soit dit en passant, quatre pays détiennent à eux seuls 44 % des suffrages.

Nous aimerions voir la France, quatrième puissance mondiale, dont l'autorité historique est certaine, contribuer à changer la donne internationale et à encourager, par là même, toutes les forces qui aujourd'hui mettent en chantier une alternative au libéralisme. Notre participation au contre-sommet du G 7 à Lille, l'organisation, par nos soins, du rassemblement des forces progressistes pour l'emploi à l'Arche de La Défense, en mai dernier, s'inscrivent dans cette ambition nationale.

Ce n'est pas cette ambition-là que servent ce projet de budget et votre politique. Vous comprendrez dès lors le sens de notre vote négatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

(*Mme Nicole Catala remplace M. Didier Bariani au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M^{ME} NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour le groupe du RPR.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, le budget que vous présentez aujourd'hui reflète, comme l'ensemble des autres budgets, un effort considérable de maîtrise des finances publiques.

Des analyses faites par les rapporteurs qui se sont succédé, deux points me paraissent devoir être soulignés : d'une part, la nécessité de poursuivre l'effort de redéploiement des personnels du ministère et, d'autre part, l'effort clairement affirmé en faveur de l'action culturelle extérieure, dont les moyens sont intégralement maintenus.

Au-delà des crédits, l'examen de ce budget est l'occasion d'évoquer la politique étrangère de notre pays.

La politique que le Président de la République, le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, conduisez procède d'une double volonté, celle de voir la France assumer ses responsabilités et agir de façon volontaire pour construire un ordre international plus stable et plus juste, mais aussi la volonté, en entraînant nos partenaires, d'affirmer progressivement la place de l'Europe sur la scène internationale.

Cette double volonté, on la retrouve sur tous les grands problèmes. En premier lieu, lorsqu'il s'agit de la sécurité en Europe. Parce qu'il considère que c'est un point de passage obligé pour l'affirmation d'une politique européenne de défense, notre pays s'est impliqué plus fortement dans l'organisation du traité de l'Atlantique Nord. Il est ainsi directement impliqué sur deux questions essentielles pour l'avenir de notre continent. D'abord, la question de l'élargissement de l'OTAN.

Il est, certes, légitime que les pays qui ont récemment recouvré leur liberté souhaitent garantir leur sécurité. Mais, comme l'a souligné le Président de la République, nous ne devons pas avoir une vision « myope » de la Grande Europe. La Russie reste une puissance considérable – ce qui peut préoccuper ses voisins – mais elle a accompli des efforts considérables pour asseoir sa démocratie. Elle s'est associée de façon positive à la recherche de la paix en Bosnie. Son histoire, comme sa culture font que l'Europe ne s'arrête pas à sa frontière mais qu'elle l'englobe bel et bien.

Le Président de la République et vous-même avez raison, par conséquent, d'affirmer que des liens de partenariat forts sont indispensables entre la Russie et l'OTAN et d'affirmer également que la sécurité de l'Europe passe aussi par d'autres structures, notamment la CSCE dont le rôle nous paraît particulièrement important.

La seconde question est celle de l'europanisation de l'OTAN. La France a formulé un certain nombre de demandes auxquelles la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN a paru répondre positivement en juin dernier. Il est essentiel maintenant que les Etats-Unis acceptent que cette réponse positive se concrétise et que l'affirmation et la reconnaissance du pilier européen permettent enfin une vraie solidarité à l'intérieur de l'Alliance.

En Bosnie, c'est au printemps de 1995 que le Président de la République a refusé l'humiliation infligée à nos soldats et mis sur pied, avec nos partenaires britanniques et néerlandais, la Force de réaction rapide qui a enfin donné aux forces de la paix la supériorité des armes. Aujourd'hui, c'est la relève de l'IFOR qui est en question. La France a eu raison d'affirmer qu'elle ne maintiendrait pas ses forces si les Américains ne maintenaient pas les leurs. Toutefois, un retrait serait prématuré, tant le retour à la paix paraît ne reposer que sur des bases encore fragiles. Le maintien d'une présence significative nous semble donc indispensable.

L'Afrique est, une nouvelle fois, le théâtre d'événements particulièrement dramatiques. Notre pays assume, sur ce continent, des responsabilités qui résultent de son histoire et des liens tissés avec les peuples africains. Chez ceux-ci, les choses vont et viennent, les gouvernements se succèdent, mais le dialogue garde sa permanence. Nous n'avons pas de raison de prendre parti pour les uns ou pour les autres et notre conduite est tout entière dictée par la volonté de concourir à la paix entre les Etats et les peuples et de promouvoir le progrès pour l'ensemble des Africains.

C'est dans cet esprit qu'avec certains de ses partenaires la France a pris l'initiative de proposer l'engagement d'une force internationale au Zaïre. Les Etats-Unis y paraissent enfin prêts. Souhaitons que les délais de la mise en œuvre seront plus brefs que ceux de la décision.

Enfin, le voyage du Président de la République au Proche-Orient a été l'occasion d'affirmer les positions de la France et, au-delà, celles que nos partenaires ont toujours partagées avec nous depuis la déclaration de Venise de 1980.

Le Président de la République a noué le dialogue avec tous, et notamment avec la Syrie. Il a rappelé les résolutions des Nations unies, en particulier la résolution 425 sur le Liban, ainsi que les accords récemment intervenus. Il a réaffirmé les principes sans lesquels une paix durable ne pouvait être conclue : l'échange de la terre contre la paix, l'exercice par tous les Etats de la région de leur souveraineté sur l'intégralité de leur territoire, la sécurité pour tous et les soucis compréhensibles d'Israël en ce domaine et, enfin, la libre détermination par les Palestiniens de leur avenir, incluant la fondation d'un Etat.

Au lendemain des élections américaines, nous attendons un sérieux infléchissement de la position israélienne, dans le sens, d'abord, du respect des accords d'Oslo et de Tabah, de l'arrêt des implantations, mais aussi d'une ouverture sur les autres questions, surtout celles des réfugiés et du statut de Jérusalem.

Nous nous félicitons de voir que la France et ses partenaires européens sont au premier rang dans l'aide au développement économique de la Palestine, et il nous paraît indispensable que le port de Gaza, lui-même essentiel à ce développement, puisse être enfin réalisé.

S'agissant de l'Irak, dont la population subit sa sixième année d'embargo, nous souhaitons que tout soit fait pour accélérer la mise en application de la résolution 986 à laquelle les dirigeants irakiens sont attachés et pour que la commission Ekeus, dont la composition pourrait être mieux équilibrée, ait une approche objective et impartiale de la question des armements.

M. Aymeri de Montesquiou. Très bien !

M. Daniel Garrigue. Le moment n'est-il pas venu aussi, comme le proposait M. Jean-Bernard Raimond dans son rapport de mission, de reconsidérer les zones d'exclusion aériennes, au moins dans le Sud du pays ?

Monsieur le ministre, les Etats-Unis pratiquent à l'égard de l'Irak et de l'Iran une politique de *double containment* qui est une politique d'exclusion, une politique sans issue. La France, mais aussi l'Europe doivent imposer la voie du dialogue qui, seule, permettra le retour de ces deux Etats dans la communauté internationale.

Sur tous ces problèmes et sur bien d'autres encore, la France s'exprime avec responsabilité et fermeté. Certains ont cru bon de nous en faire grief et de prétendre que nous engageons nos partenaires au-delà de leur volonté. Ce discours n'est pas acceptable. Nous devons, certes, tenir compte des sensibilités, des engagements, de la posture internationale particulière de certains de nos partenaires, mais ceux-ci doivent aussi prendre conscience – et ils le font – du fait que nous ne sommes plus dans un monde bipolaire et qu'un espace d'action considérable s'ouvre aujourd'hui à l'Europe.

Dans un monde où la principale puissance, les Etats-Unis, conduit sa politique parfois sans ménagement et parfois aussi en s'affranchissant des règles et des principes

de l'organisation internationale, il est essentiel que nous puissions offrir aux autres peuples, sur tous les continents, des voies de recours et les chances d'un dialogue qui ne peut se développer que dans un monde multipolaire.

C'est ce que vous vous efforcez de faire comprendre et c'est ce que nos partenaires acceptent de plus en plus. L'envoi d'un représentant de l'Europe au Proche-Orient en est bien le signe. Nous ne pouvons, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, que vous approuver dans cette volonté d'entraîner nos partenaires et d'affirmer peu à peu l'identité de l'Europe sur la scène mondiale.

C'est la raison pour laquelle, le groupe du Rassemblement pour la République ne peut que vous apporter son soutien entier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Yves Le Déaut. Le Président de la République affiche haut et fort les ambitions de la France depuis son élection. La mondialisation croissante des échanges économiques, culturels et humains exige en effet une présence internationale de plus en plus forte pour défendre les ambitions et les intérêts du pays.

Mais les gestes forts et médiatiques du Président de la République ne sont pas en harmonie avec une politique marquée par le repli et la peur du monde extérieur et ne sont même pas en accord avec les moyens donnés à l'outil assurant la présence de la France dans le monde : le ministère des affaires étrangères.

De façon exceptionnelle, les personnels du ministère ont cette année fait grève...

M. Jacques Myard. Oh non ! Ce n'est pas exceptionnel !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... pour dénoncer une dérive budgétaire qui réduit leur administration à un rôle accessoire. J'aurais tendance à dire que, de coupes budgétaires en coupes budgétaires, le ministère des affaires étrangères devient un ministère « bonsaï ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous discutons aujourd'hui du pire budget des affaires étrangères présenté ici depuis longtemps.

M. Jacques Myard. Il y a eu bien pire !

M. Xavier Deniau. Oui, les vôtres !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les crédits sont amputés de manière plus drastique encore que l'an dernier. La « mauvaise graisse » – formule malheureuse – a « fondu », et surtout, hélas ! pour ce qui concerne les moyens d'agir et de se projeter à l'extérieur.

L'évolution des crédits consacrés à l'action internationale, qui avait été négative en 1996 – moins 3 % – poursuivra sur cette pente en 1997 avec une réduction de 6 %. Cela signifie un retrait prolongé de la France dans un certain nombre de domaines diplomatiquement et humainement fondamentaux.

En dépit d'un jeu de tiroirs, l'action culturelle et l'aide ont été sévèrement comprimées. Si les crédits consacrés aux alliances françaises ont été abondés – plus 15 % –

ceux affectés à la coopération éducative et linguistique ont nettement baissé – moins 13 %. Le ministère des affaires étrangères, comme celui de la coopération, a préservé le soutien aux ONG, ce qui est bien, mais cela ne saurait masquer la forte réduction de la coopération apportée par ce ministère aux pays en développement. Cette tendance est accentuée par le désengagement de la France au sein des organisations intergouvernementales.

Les crédits à l'action culturelle, à la recherche scientifique, à l'assistante technique et à l'aide humanitaire enregistrent la même réduction de 15 %. Au moment même où se déroule le drame des Grands Lacs, cette baisse budgétaire est en décalage avec les ambitions de la France.

M. Jacques Myard. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les fins sont proclamées avec une vigueur et une rigueur croissantes, alors que les moyens mis au service d'une politique qui se dit et se veut ambitieuse ont « dévissé ».

D'ailleurs, le rapporteur pour avis pour les affaires étrangères, M. de Montesquiou, qui appartient à la majorité, l'écrit lui-même dans son rapport : « Ces crédits sont d'une désespérante régression. » Il y est allé plus fort dans son exposé oral en disant qu'ils étaient d'un niveau indigne de la dimension internationale de la France, prétendant un peu plus tard, pour tempérer ses propos, que c'était un effet d'optique !

Le monde bouge, il bouge même très vite, même si nos compatriotes, à juste titre préoccupés par leurs fins de mois, le perçoivent de façon diffuse. Le Président de la République a pris depuis un an une voie audacieuse, risquée et ambitieuse. La France est partout présente et exigeante. Le monde, en suspens, attend avec impatience le deuxième acte, à savoir la réalité de notre politique. La nécessité de chercher un nouvel équilibre international ne justifie pas n'importe quelle initiative et n'importe quelle décision.

Mais le budget des affaires étrangères est un moment de vérité révélateur de l'intention réelle des plus hautes autorités de l'Etat. Ce moment, mes chers collègues, est, cette année, particulièrement cruel.

En commission, nous avons assisté à un scénario cocasse. Les commissaires s'apostrophaient pour savoir s'il convenait de supprimer des consulats ou des ambassades en Europe ou se demandaient si notre diplomatie en Afrique se maintenait au meilleur rapport qualité-prix, c'est-à-dire avec des dépenses minimales pour un soutien international maximal !

A ce petit jeu, monsieur le ministre, la France pourrait bien devenir un petit pays, peu fiable, donc mal écouté et pas suivi ! Les prochains débats aux Nations unies, les prochaines négociations au Proche-Orient, la future réorganisation de l'OTAN constitueront les moments de vérité pour l'influence réelle de la France dans le concert des nations.

Il semble bien que vous appliquiez dans ce budget l'équation : baisse de crédits égale déclin de la France.

La France doit être plus que jamais cohérente dans son expression et ses moyens, cohérente avec elle-même pour être mieux entendue et pour être écoutée et respectée.

L'état du monde n'est pas celui que nous – en tout cas moi-même – aurions souhaité, il y a six ans, après la chute du mur de Berlin. La fin de l'équilibre de la peur – de l'équilibre nucléaire – n'a pas ouvert un champ immense à la paix et à la « fin de l'Histoire ». On n'a jamais autant parlé de guerre et d'insécurité

qu'aujourd'hui : guerre en Europe, en Bosnie, en Tchétchénie, dans le Caucase ; guerre en Afrique dans la région des Grands Lacs, au Liberia, en Somalie et au Soudan ; guerre en Colombie et au Pérou ; guérilla en Algérie et au Mexique ; guerre au Kurdistan irakien et en Afghanistan ; insécurité grandissante en Amérique centrale, en Haïti et en Russie ; guerres commerciales alimentées par des lois d'embargo unilatérales ; menaces et tensions grandissantes au Proche-Orient et au Sahara occidental.

La violence a fait un saut qualitatif préoccupant depuis six ans. Que faire ? Comment répondre à ces défis d'autant plus périlleux qu'ils sont nouveaux ? Comment « fabriquer » de la confiance tout en redéfinissant les règles du jeu internationales ?

Le philosophe avait proposé une réponse qui pourrait paraître dérisoire et provocatrice : la marche se prouve en marchant. De même, la paix se fabrique dans l'équilibre et la concertation.

Hier, le président Mitterrand avait défendu l'urgence d'une réponse par l'exemple. D'Israël en 1982 à la guerre du Golfe en 1991, de la conférence de Paris sur le Cambodge à celle de Paris sur l'interdiction des armes chimiques, de la coopération européenne en Amérique centrale à la mise en chantier de la PESC, il s'agissait alors de ne pas déléguer aux seuls États-Unis, pour bons alliés qu'ils fussent, la gestion des affaires du monde.

Le président Chirac a poursuivi le sillon tracé par son prédécesseur. Il n'y a pas, pour la France, d'autre politique possible. Mais la France paralysée et l'Europe empêtrée dans ses contradictions sont impuissantes devant la montée de l'hégémonie américaine. La potion est amère depuis quelques mois ; les Américains sont les seuls maîtres du monde et veulent que cela se sache.

Dans le domaine économique, la loi Helms-Burton prévoit des sanctions à l'encontre d'entreprises censées avoir profité des biens ayant appartenu à des ressortissants américains expropriés par le gouvernement cubain. La loi D'Amato menace de sanctions ceux qui auraient commercé avec l'Iran ou la Libye alors que, dans le même temps, les USA ont soutenu honteusement les Talibans.

Il devrait être rappelé que l'Europe ne peut être sollicitée pour financer la paix au Proche-Orient sans avoir son mot à dire. Il devrait être rappelé que la France et l'Europe ont droit à la parole en matière de commerce international et de politique d'embargo. Il devrait être rappelé que la défense de l'Europe est aussi, et sans doute avant tout, l'affaire des Européens. Il devrait être rappelé à nos partenaires de la Communauté que la défense de leurs intérêts est leur affaire avant d'être celle d'un allié tutélaire et que l'OTAN n'est pas le nouveau système féodal militaire du monde. Dans l'actuel contexte, notre entrée dans le commandement intégré ne serait, à mon sens, qu'un marché de dupes.

La défense de la France et des Français, la projection de nos ambitions extérieures importent beaucoup aux socialistes. Elles nécessitent un minimum de convergences. Les socialistes ont toujours fait cet effort pour ne pas affaiblir l'image et les positions de notre pays.

Cela n'empêche pas – j'en ai présenté tout à l'heure – les réserves et les critiques.

Je ferai tout d'abord des réserves de méthode. Je ne suis pas sûr que l'énergie des propos et les attitudes de défi servent les causes, même les meilleures, que l'on prétend défendre et que l'on doit défendre. Je ne suis pas

convaincu non plus par les bonnes paroles répandues sous l'effet d'une émotion, peut-être compréhensible, en Pologne ou au Proche-Orient. L'excès, ici encore, nuit à l'objectif que l'on prétend atteindre. Voulons-nous que la Pologne entre dans l'Union? Oui. Voulons-nous que la dynamique de paix reste sur les rails au Proche-Orient? Oui. L'Europe peut-elle aider à la perpétuation du mouvement engagé pour construire la paix? Deux fois oui. Mais l'excès des propos ou des gestes encourage la critique et disqualifie la France.

Il y a enfin un grave problème de cohérence plus général entre la politique intérieure et la politique extérieure. J'ai parlé tout à l'heure du problème de l'immigration, je n'y reviendrai pas. Il est évident que la politique menée en France à cet égard a affaibli notre image internationale. On ne peut, dans ces conditions, s'étonner plus tard de la présence au Mali du secrétaire d'État des États-Unis et du bon accueil que les autorités maliennes lui ont réservé.

Reste l'intendance – c'est le but de notre discussion de ce matin – nerf de la guerre mais aussi de la diplomatie. Dououreux constat, mes chers collègues, que celui que nous oblige à faire la lecture du projet de budget pour 1997. Le verbe, de toute évidence, ne s'est pas fait chair. (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe socialiste votera contre votre budget qui, je le répète, est sans doute le pire budget des affaires étrangères depuis un très grand nombre d'années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Xavier Deniau. Depuis les socialistes!

Mme le président. La parole est à Mme Monique Papon, pour l'UDF.

Mme Monique Papon. Rendons à César ce qui est à César, madame le président : c'est mon excellent collègue, M. Lequiller, qui interviendra dans quelques instants au nom de l'UDF.

Pour ma part, je souhaite parler ce matin de francophonie. Les excellents propos de M. Bardet et de M. Deniau, rapporteurs, me conduisent à abrégé mon intervention en la ciblant sur quelques exemples.

Madame le secrétaire d'État, vous connaissez le mot célèbre de Giraudoux : la France est « l'embêteuse de l'Europe ». Ce que nous souhaitons, nous, c'est que, grâce à votre action, que chacun reconnaît, grâce à votre énergie et à vos initiatives, la francophonie soit désormais un peu l'embêteuse du monde. Et nous nous réjouissons qu'en 1997 elle puisse acquérir une dimension nouvelle et essentielle à son développement et à son rayonnement : la dimension politique. L'élection à Hanoi, lors du prochain sommet, d'un secrétaire général de la francophonie en sera l'illustration tangible.

Vous le dites vous-même, madame le secrétaire d'État, la francophonie ne va pas de soi. Nous le voyons bien dans un secteur particulièrement sensible, les médias. Si les médias francophones écrits connaissent un regain d'intérêt, au Proche-Orient par exemple, la situation des médias francophones au Canada, hors Québec, ne laisse pas d'inquiéter.

Ainsi les drastiques coupes budgétaires et réductions d'effectifs à Radio Canada vont avoir des conséquences importantes sur le plan régional. Les communautés francophones de l'Ouest devront se contenter d'un journal quotidien de soixante minutes, produit à Winnipeg, qui sera commun au Manitoba, au

Saskatchewan, à l'Alberta et à la Colombie britannique, en lieu et place d'un journal spécifique que produisait jusqu'alors chacune des quatre provinces.

Conséquence bien sûr immédiate : plusieurs émissions régionales seront remplacées par une programmation nationale, donc davantage anglophone.

Madame le secrétaire d'État, j'ai eu le privilège de faire deux déplacements au Canada cette année, en particulier à l'invitation du Gouvernement fédéral qui souhaitait que nous, parlementaires, prenions mieux conscience de ce que représente la francophonie au Canada, hors Québec. Nous avons pu mesurer le dynamisme incroyable de ces communautés francophones dans des domaines très variés, fondamentaux, comme la programmation sur Internet, les associations, les réseaux culturels et ces remarquables écoles dites d'immersion. Mais, surtout, nous avons senti l'attachement profond, viscéral à notre langue française. De cela, nous sommes comptables.

Comment peut-on accentuer les efforts de votre secrétariat d'État en direction des communautés francophones, en particulier hors Québec? Comment peut-on renforcer cette coopération à laquelle ils aspirent, ils nous l'ont dit et redit, en particulier dans le domaine très sensible des médias, dont nous savons qu'il est désormais frappé de plein fouet? Je sais que vous entendrez cette demande et que vous essaierez d'y répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Lequiller pour le groupe UDF.

M. Pierre Lequiller. Madame le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'État, chers collègues, pour la quatrième année consécutive, le budget du ministère des affaires étrangères voit ses moyens humains et financiers baisser. Pour autant, le groupe UDF se réjouit que la rigueur budgétaire à laquelle vos efforts participent n'ait en rien entamé, bien au contraire, la capacité de la France à conduire une politique étrangère ambitieuse et active partout dans le monde.

Soyons clairs : on ne peut à la fois réclamer la réduction des déficits et protester contre les économies. Il est encore moins sérieux, monsieur Le Déaut, de faire du catastrophisme qui finit par toucher au ridicule.

Le budget s'inscrit dans le contexte d'une politique étrangère dynamique et ambitieuse qui recueille sur de nombreux points l'approbation générale des Français.

Notre pays a en effet atteint quatre objectifs et préparé quatre évolutions favorables.

Premier objectif : la conclusion de la paix en ex-Yougoslavie.

Le groupe UDF se félicite du comportement exemplaire de la France dans cette affaire.

À l'origine de la création de la Force de réaction rapide, la France a également fortement influé sur la négociation des accords de paix. Elle reste encore aujourd'hui l'un des pays les plus engagés dans leur application. Cette action se traduit d'ailleurs dans votre budget, monsieur le ministre. Les crédits de la FORPRONU, 230 millions de francs, n'en font plus partie. La baisse réelle n'est donc que de 2,5 %.

Deuxième objectif, la conclusion d'un contrat de prospérité et de stabilité entre l'Europe et la Méditerranée.

Le groupe UDF salue le rôle moteur que la France a joué dans le succès de la Conférence de Barcelone en novembre 1995.

Il vous félicite pour toutes les initiatives que vous avez prises en faveur de la paix au Proche-Orient. En dépit des difficultés et des résistances, vous y avez fait entendre la voix de la France, bien silencieuse sous la gestion socialiste.

Vous avez également accueilli à Paris la Conférence pour l'assistance économique au peuple palestinien.

Vous avez clamé, haut et fort, quelque chose qui tient au cœur des Français, l'attachement de la France à l'intégrité et à l'indépendance du Liban, cause qui avait été abandonnée sous François Mitterrand.

La France a également facilité l'accord d'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie et les accords d'association euro-tunisien et euro-marocain. Vous avez ainsi su entraîner l'Europe sur la voie de la solidarité méditerranéenne.

Troisième objectif, le soutien de la France au développement et à la stabilité de l'Afrique. C'est évidemment, de longue date, une responsabilité historique de la France. Vous l'avez manifesté lors de la négociation du huitième fonds européen de développement au Conseil européen de Cannes et lors du G7 de Lyon.

Je tiens évidemment à rendre hommage aujourd'hui à votre action vigoureuse et tenace dans l'affaire du Zaïre qui permettra, je l'espère, d'aboutir à l'engagement des Européens, des Africains et des Américains dans cette force internationale.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Pierre Lequiller. Quatrième objectif enfin : une « nouvelle frontière » pour notre diplomatie a été tracée en Asie.

La France avait tourné le dos à l'Asie alors même que la plupart de ces pays émergeaient sur la scène économique et politique. Il faut saluer le changement de votre politique dans cette région du monde.

Vous avez justement mobilisé tous nos chefs de postes diplomatiques en vue du triplement souhaité de nos parts de marché dans ces pays à forte croissance. C'est aussi une nouvelle préoccupation que d'intégrer dans notre diplomatie la dimension économique qui, par le biais du commerce extérieur, favorise notre croissance intérieure et la défense de l'emploi.

Parallèlement, notre pays s'est préparé à quatre évolutions fondamentales pour son avenir.

Tout d'abord, la France a réclaté avec force la réforme indispensable des Nations unies. Qui l'ignore aujourd'hui : l'ONU est en train de mourir lentement, financièrement asphyxiée par les Etats-Unis qui lui doivent plus d'un milliard et demi de dollars.

Nous approuvons l'insistance de la France à obtenir des débiteurs de cette organisation le versement de leur contribution, alors qu'elle donne l'exemple en la matière, ainsi que les propositions françaises de recomposition du conseil de sécurité avec l'admission de l'Allemagne et du Japon.

Pour autant, l'ONU n'est pas seulement confrontée à des problèmes financiers et structurels. Vous-même nous disiez l'an dernier qu'il y avait une « urgente nécessité » à redéfinir ses modalités d'intervention. Faute de quoi, ajoutiez-vous, nous ne serons pas prêts lors de la survenance d'une nouvelle crise, et vous nous citiez, prémonitoirement, l'exemple du Rwanda.

Devant ces risques multiples d'explosion, le groupe UDF souhaite connaître l'état d'avancement des propositions de la France quant au règlement des contributions des débiteurs de l'ONU, à l'élargissement du conseil de sécurité et aux réformes des modalités d'intervention de cette organisation.

La France s'est également préparée aux grandes échéances européennes en faisant, dès l'ouverture de la conférence intergouvernementale, des propositions concrètes.

En réponse à l'euro-scepticisme ambiant...

M. Jacques Myard. Réalisme !

M. Pierre Lequiller... le groupe UDF tient à réaffirmer aujourd'hui plus que jamais son attachement à trois points clés du processus d'intégration politique européen : l'instauration de la monnaie unique, la réforme des institutions, l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune.

La monnaie unique est essentielle, monsieur Hage, car elle donnera à l'Europe une monnaie capable de rivaliser avec le dollar et le yen.

M. Jean-Claude Lefort. Pas du tout !

M. Pierre Lequiller. Nul doute que l'euro deviendra une monnaie pivot, ce qui bouleversera le système monétaire international. Surtout, cela mettra fin à la désinvolture des Etats-Unis, qui jouent depuis 1973 avec les émissions de dollars en fonction de leurs intérêts et au détriment des nôtres. Cette forme de dévaluation compétitive dont ils profitent est fortement nuisible à notre industrie et à notre emploi.

En commençant mon intervention, je constatais que la France avait retrouvé toute sa place et toute son influence sur l'échiquier mondial. Elle le doit notamment à un réseau consulaire et diplomatique d'une exceptionnelle densité, que l'ouverture d'une ambassade au Turkménistan et d'un consulat à Canton viennent enrichir.

Le groupe UDF salue également la reconstruction de deux ambassades qui ont chacune valeur de symbole, celle de Berlin et celle de Beyrouth. Il faudrait toutefois y ajouter le regroupement des services dispersés de l'ambassade de Pékin et l'agrandissement nécessaire de l'école française, puisque la Chine est l'une de nos priorités et que le Président de la République s'y rend cette année.

La France doit également sa place dans le monde à son réseau d'enseignement de l'étranger, et je me félicite que les crédits en ce domaine aient été maintenus.

Il nous faut adapter et redéployer le réseau pour tenir compte des mutations de la société internationale, notamment de la forte croissance des pays asiatiques, de la renaissance des pays de l'Est, et de notre fort capital de sympathie en Amérique latine. Serait-il possible de communiquer à l'Assemblée les projets de redéploiement, à moyen terme, de la carte diplomatique, mais aussi de la carte culturelle et de l'enseignement ? Il serait intéressant que les parlementaires soient pleinement associés à ces perspectives.

Nos implantations dans ces pays, soit accusaient un net retard, soit pâtissaient d'une mauvaise coordination entre les différents services. Le redéploiement de notre réseau et la rationalisation de ses services étaient donc une nécessité.

Dans cette perspective, vous nous annoncez toute une série de mesures, notamment l'instauration d'une suppléance possible entre les services locaux de la DREE

et ceux des consulats, le rapprochement des postes d'expansion économique et des missions de coopération et d'action culturelle, et la remise en ordre de notre réseau culturel à l'étranger. Le groupe UDF souscrit à votre dispositif.

Cependant, le rayonnement de la France à l'étranger passe aussi par son réseau audiovisuel, et le décalage du plan quinquennal nous préoccupe fortement. Force est de constater que les Allemands, les Britanniques, les Italiens font dans ce domaine des percées très sensibles, et je ne parle pas, bien sûr, des Américains. Nous accusons encore un net retard alors que la télévision joue un rôle majeur dans la diffusion de la culture. Quelles initiatives comptez-vous prendre pour inverser cette tendance ?

Monsieur le ministre, s'il n'y avait qu'une chose à retenir de l'année diplomatique qui s'achève, c'est la nouvelle dimension que vous avez su donner à la diplomatie française.

D'un point de vue géographique, d'abord : la France s'investit dans de nouvelles zones – Asie, Europe de l'Est – et fait un retour remarqué au Proche-Orient.

Du point de vue de la méthode, ensuite : la France a décidé de faire entendre sa voix dans le concert des nations, sans hésiter à déranger.

Du point de vue de sa teneur même, enfin : la diplomatie française se sert de l'économie comme d'un outil à part entière de sa politique extérieure.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Pierre Lequiller. C'est pourquoi le groupe UDF, qui compte sur vous pour poursuivre dans cette voie, votera vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Madame le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, lorsque le système soviétique s'est effondré en 1989, ce qui conduisait inéluctablement à la dissolution du Pacte de Varsovie en février 1991, on pouvait s'attendre à une réflexion de l'Alliance atlantique sur elle-même dans un monde profondément transformé. Rien de tel.

Quelques modifications évidentes qui s'imposaient, compte tenu notamment de la réunification de l'Allemagne, ont été apportées à la stratégie, mais l'Alliance atlantique est restée sensiblement telle qu'elle était depuis 1949, telle qu'elle s'était développée pendant la guerre froide. Personne d'ailleurs, ni à l'intérieur de l'Alliance ni à l'extérieur, ne demandait une réforme.

L'Alliance allait-elle disparaître elle aussi ? Ce fut, en quelque sorte, le contraire qui arriva.

Aujourd'hui, alors que la discussion est ouverte sur la question de l'élargissement de l'OTAN à un certain nombre de pays de l'ex-Pacte de Varsovie, qui ne se souvient que l'élargissement le plus important par ses conséquences a eu lieu dès juillet 1990 quand, au cours d'un entretien dans le Caucase avec le Chancelier Kohl, Mikhaël Gorbatchev a accepté que l'Allemagne réunifiée demeure au sein de l'Alliance atlantique ? C'est au moment où la « menace », comme disent les militaires, venue de l'Est disparaissait, que les Allemands, particulièrement avertis des événements qui bouleversaient la carte de l'Europe, ne se montraient pas pour autant indifférents à leur sécurité et à l'implication politique d'une appartenance à l'Alliance atlantique.

Cela mérite d'autant plus réflexion qu'aujourd'hui, en 1996, l'Alliance atlantique, créée pour résister à Staline puis à la pression politico-militaire de ses successeurs, loin d'avoir disparu ou de s'être affaiblie, est au centre de l'actualité internationale.

Le révélateur de cette prépondérance de l'Alliance atlantique depuis 1989-1990, ce ne sont pas les théories de la fin de l'histoire ou du nouvel ordre international, encore moins les commentaires sur un prétendu désordre international. Le révélateur, c'est la crise yougoslave.

On se souvient de la quasi-absence américaine jusqu'en 1995 dans les conflits entre la Serbie et la Croatie puis en Bosnie. Ni 500 Casques bleus américains en Macédoine, ni la participation américaine au contrôle de l'embargo et aux actions aériennes par le biais de l'OTAN n'étaient à la mesure de l'engagement de l'Europe ou des Nations unies.

Coincidence, par exemple avec l'offensive croate, ou opportunité exceptionnelle, c'est l'initiative du Président de la République française en juin pour la création d'une force de réaction rapide, approuvée par l'Alliance atlantique et l'Union européenne, qui a changé toutes les données de l'intervention en Yougoslavie en montrant la voie. La solution, avant d'être politique et humanitaire, est militaire.

Dès lors, les Américains, après les bombardements de l'OTAN en août, parallèlement aux actions de la Force de réaction rapide, suscitent les négociations de Dayton, qui aboutissent aux accords de Paris en décembre 1995, suivis par la création de l'IFOR dès le mois de décembre, à laquelle la FORPRONU transfère ses responsabilités le 20 du même mois. C'est ainsi que le calme est revenu progressivement, difficilement et de manière précaire. L'ONU a retrouvé le rôle qui n'aurait jamais du cesser d'être le sien, comme à l'époque de la guerre du Golfe, c'est-à-dire un rôle de légitimation politique.

Cette fois-ci, contrairement aux quatre années précédentes, c'est l'OTAN qui a l'entière responsabilité, à travers le Conseil atlantique, de la direction et du contrôle politique du commandement européen, de la mise en œuvre des règles d'engagement de l'OTAN, y compris pour l'emploi de la force. C'est ainsi que 60 000 hommes, dont 20 000 Américains, 11 000 Britanniques et 7 500 Français ont repris les choses en main. Au moment où les dirigeants russes réagissent négativement à l'extension de l'OTAN, il est piquant de noter que, dans l'IFOR, sous commandement américain, 2 000 Russes servent en zone américaine.

C'est la France qui a le mieux saisi l'opportunité historique telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Alors que, d'emblée, dès 1991, les Français auraient pu, au nom de l'Europe, approcher les dirigeants des Etats-Unis pour leur suggérer d'adapter les institutions de l'Alliance au monde nouveau en voie de restructuration, il a fallu attendre la fin de la cohabitation pour que le Président de la République décide d'abandonner partiellement la position de 1966. Il était en effet nécessaire, dans la mesure même où l'Alliance intervenait désormais directement, éventuellement hors de son champ d'application, de négocier un rapprochement de la France et de l'Alliance.

Si, en face de la réalité ex-yougoslave, le gouvernement français a progressivement modifié, dès 1993, à juste titre, sa position à l'égard du comité militaire et du conseil des ministres de la défense, vous avez décidé, monsieur le ministre, de réintégrer ces deux organismes entre 1995 et 1996, et laissé envisager par vos

déclarations un retour éventuel des forces françaises dans une OTAN adaptée, mais il est nécessaire, et je sais que c'est votre position, que, réciproquement, les Etats-Unis acceptent une réforme de la structure intégrée héritée de la guerre froide.

De même, c'est la réunion de l'Alliance atlantique des 3 et 4 juin 1996 à Berlin qui a marqué l'avancée la plus importante dans la réadaptation de l'Alliance, avec la reconnaissance d'une identité européenne de sécurité et de défense. Dès lors, au lieu d'opposer une Europe de la défense à l'Alliance atlantique, l'idée se dégage que la défense européenne indépendante pourrait se constituer peu à peu en passant par une Alliance atlantique adaptée et réformée.

Qu'il s'agisse de la reconnaissance, au sein de l'Alliance atlantique, de l'identité européenne, qu'il s'agisse des GFIM, groupements des forces interarmées multinationales, qu'il s'agisse du rapprochement de la France avec l'OTAN, l'ambiguïté subsiste cependant sur le maintien ou non de la prééminence jusqu'à présent toute puissante des Américains.

Dans une grande mesure, la solution au problème de l'élargissement dépend également d'une rénovation radicale de l'Alliance atlantique. En effet, au cas où les Américains accepteraient de négocier au fond avec leurs alliés une réforme susceptible de répondre aux situations nouvelles de l'après-communisme, elle cesserait du même coup d'apparaître comme l'héritière de l'Alliance de la guerre froide. La négociation avec les Russes sur l'élargissement en serait facilitée. Les pays d'Europe centrale, qui savent bien que la menace n'existe plus, mais qui ont en même temps une exigence de sécurité, trouveraient ainsi la place qui leur est refusée jusqu'à aujourd'hui dans la recomposition de l'Europe.

Il appartient donc au président des Etats-Unis, réélu le 5 novembre, de procéder, comme ce fut le cas sur le plan économique en 1947 avec le plan Marshall, à une relance politique en Europe à la mesure de la nouvelle situation internationale. Il n'est pas, en effet, de l'intérêt à long terme des Etats-Unis eux-mêmes de ne pas partager avec les Européens les réponses aux défis politico-militaires du XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Madame le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, les crédits des relations culturelles internationales et de la francophonie participent à l'effort de réduction des dépenses de l'Etat : par ces temps d'économie budgétaire, il n'y a là rien d'anormal.

Ce qui serait dommageable, ce serait que cette réduction trahisse un affaiblissement du rayonnement de la langue française à l'étranger. Mais il n'en est rien, comme nous l'a expliqué Mme le secrétaire d'Etat lors de son audition devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, grâce à une définition claire des priorités – l'enseignement français à l'étranger et l'audiovisuel extérieur –, qui voient même leurs dotations progresser. L'approbation d'un tel budget ne nous fait donc pas problème.

Je souhaite surtout appeler l'attention de Mme le secrétaire d'Etat et du Gouvernement sur trois points stratégiques pour l'avenir de la francophonie.

Le premier a trait aux nouvelles technologies de communication, en particulier à ce qu'il est convenu d'appeler les autoroutes de l'information.

Je rejoins pleinement Mme le secrétaire d'Etat lorsqu'elle déclarait devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales qu'« Internet peut être autre chose qu'une arme au service de la culture américaine et de la suprématie de la langue anglaise ». Elle rejoint en cela les conclusions de l'excellent rapport de notre collègue Serge Poignant *Stratégie des autoroutes de l'information pour la francophonie*.

M. Jean Ueberschlag. Rapport remarquable !

M. Bruno Bourg-Broc. Je me réjouis, madame, lorsque vous annoncez la décision de créer un nouveau serveur de médiation entre les services francophones proposés sur Internet. Mais ne peut-on faire davantage encore ? Le sommet de Hanoi, en 1997, ne peut-il être l'occasion d'affirmer la volonté de la France en ce domaine, d'affirmer son rôle de leader naturel auprès et avec l'appui de tous les pays francophones, notamment le Québec, comme le propose Serge Poignant !

Ne faut-il pas s'interroger sur les moyens de développer en France même le multimédia ? Plus il y aura de Français sur Internet, plus les étrangers auront la possibilité d'utiliser notre langue sur ce réseau mondial.

Je tiens à saluer l'initiative prise par la benjamine des chaînes publiques, la Cinquième, présidée par Jean-Marie Cavada, qui vient de développer une banque de programmes et de services interactive permettant de télécharger sur un micro-ordinateur les émissions de cette chaîne. C'est tout le patrimoine audiovisuel français qui peut être ainsi mis à disposition des utilisateurs en s'affranchissant complètement de l'obstacle de la distance.

C'est là un formidable outil pédagogique offert à terme à la communauté francophone et qui laisse entrevoir que ces nouvelles technologies occuperont peut-être un jour, et à moindres frais, la place éminente occupée aujourd'hui par notre réseau d'établissements d'enseignement à l'étranger. C'est en tout cas une raison suffisante pour ne pas les négliger aujourd'hui.

Je veux ensuite insister sur le rôle joué par les parlementaires dans le rayonnement de la francophonie. C'est l'un des rares domaines de l'action politique dans lesquels nous pouvons surmonter nos divergences d'appartenance partisane et nous retrouver unis dans la défense d'une cause à laquelle nous sommes tous très attachés.

Depuis 1967, il existe une association, devenue désormais l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, dite AIPLF. Une somme non négligeable de réflexions est amassée et réunie dans des rapports, dont l'intérêt me paraît sous-estimé par le Gouvernement, et je souhaite, au nom de tous mes collègues, qu'une plus grande attention leur soit portée et que leurs suggestions soient mieux prises en compte dans l'avenir. Une meilleure collaboration entre les pouvoirs publics ne peut être que bénéfique à l'action extérieure de la France en faveur de la francophonie.

Mon troisième et dernier point concerne les moyens qui permettraient d'améliorer la diffusion de la presse française à l'étranger, qui est l'un des principaux vecteurs de la présence de notre langue dans le monde. Quand je parle d'améliorer sa diffusion, je vise surtout la rapidité de l'acheminement de nos quotidiens. Mon expérience personnelle m'a permis de constater trop souvent, hélas ! que nos journaux arrivent à l'étranger plus tard et qu'ils y sont vendus plus cher que ceux de nos amis anglophones.

M. Pierre Hellier. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Combien de lecteurs perdons-nous dans le monde faute d'occuper le terrain dans les kiosques étrangers, ne serait-ce que l'espace d'une demi-journée ! Le délai d'acheminement et le prix de vente de la presse française à l'étranger, comme de la librairie en général, devraient faire l'objet d'une véritable réflexion stratégique et ne plus être traités comme des questions de pure intendance. Ce qui est vrai de la presse l'est tout autant de la présence de l'audiovisuel français à l'étranger, avec la multiplication des opérateurs, justement dénoncée dans son rapport par M. Xavier Deniau.

D'avance, je remercie le Gouvernement de l'attention qu'il voudra bien porter à ces préoccupations, et je l'assure par la même occasion du soutien du groupe du RPR pour le vote des crédits consacrés à la francophonie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Le projet de budget des affaires étrangères nous est présenté avec beaucoup de rigueur.

Je regrette, monsieur le ministre, que cette rigueur perdure, car voilà des années que les affaires étrangères ont montré l'exemple au budget de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement visant à rétablir certains crédits. L'action de la France doit être à la hauteur de nos ambitions et de la politique que le Président de la République vient, à juste titre, de remettre en vigueur, notamment au Proche-Orient.

La politique étrangère ne se limite pas à des déclarations d'intention ni à de simples communiqués de presse relatifs à ce qui se passe dans des régions lointaines ; elle exige des moyens, car l'intendance doit suivre une politique cohérente.

Je souhaite, monsieur le ministre, évoquer avec vous notre carte diplomatique. Ce sera mon premier point.

Il est constant que l'outil diplomatique de la France doit s'adapter et que nous devons tirer toutes les conséquences de la chute du mur de Berlin. Cela a déjà été dit à cette tribune : à l'évidence, nous ne sommes pas assez présents à l'Est et nous ne sommes pas assez présents en Asie – et je rejoins les conclusions de M. de Montesquiou – pour que nous puissions nous y installer, de manière non seulement à exercer une influence sur les esprits en matière de politique générale, mais aussi à soutenir nos entreprises, car nous sommes là en concurrence avec l'ensemble de nos partenaires ou alliés.

A ce titre, je m'interroge sur la dualité qui persiste, notamment sur le continent africain, dans les fameux « pays du champ », entre une ambassade et une mission d'aide et de coopération. Très franchement, je crois qu'il y a là matière à une rationalisation, graduelle mais effective.

Les indications que vous nous avez données en commission des affaires étrangères quant à votre souci d'une meilleure coopération entre nos ambassades et la direction des relations économiques du ministère de l'économie et des finances me paraît aller dans le bon sens. Je ne verrais, pour ma part, que des avantages à ce que ce processus soit accéléré.

Prenons garde cependant que, au nom d'une éventuelle notion de citoyenneté européenne, sur laquelle, personnellement, je m'interroge, nous ne déshabillons

pas trop notre outil diplomatique en Europe. Je pense que nous y avons des intérêts puissants et que nous devons y maintenir notre drapeau.

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. Jacques Myard. Deuxième point : l'action audiovisuelle.

La France a été, monsieur le ministre, l'un des premiers Etats à s'adapter à cet outil merveilleux qu'est le satellite de diffusion et au réseau hertzien. Elle a, voici plusieurs années, créé CFI, qui rencontre un grand succès. Je regrette que, dans le présent projet de budget des affaires étrangères, CFI ne fasse pas l'objet d'une augmentation de crédits.

Je rappelle que ce sont, au total, 650 millions de téléspectateurs qui sont touchés par CFI. C'est un bouquet de tous les programmes français. Or c'est un peu l'image de la France projetée dans le monde qui fait que, à un moment ou à un autre, on pense et on achète français.

CFI représente 20 000 heures de diffusion, et la croissance des programmes d'émission au cours de ces dernières années est proprement fabuleuse : 50 % au cours de ces trois dernières années.

Aussi ai-je déposé un amendement dont le souci est d'abonder à nouveau cet outil qui appuie véritablement l'action diplomatique traditionnelle.

Mon troisième point sera une réflexion – qui va, selon moi, assez loin – entre l'action multilatérale et l'action bilatérale. Depuis des années, on nous dit : « La France doit être présente dans les programmes multilatéraux ». J'en conviens ! Nous devons, bien sûr, les accompagner et mobiliser les fonds disponibles dans les organismes internationaux. On nous dit : « Il y a un retour économique. » Peut-être ! Ce n'est pas toujours le cas, d'ailleurs, dans l'Union européenne. Je m'interroge sérieusement, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à la tribune de l'Assemblée.

Il n'en demeure pas moins que l'aide prodiguée par la France dans les actions multilatérales, quels que soient les organismes en cause – onusiens ou européens –, ne « revient » pas sur le plan politique, car l'aide est alors anonyme.

C'est là une erreur ! N'ayons pas peur de nous présenter en tant que tels et d'affirmer que la France doit privilégier son action bilatérale !

J'en viens à la politique étrangère et de sécurité commune.

M. Lequiller a souligné, à juste titre, l'importance de la PESC en matière de sécurité, comme vient de le faire notre collègue Jean-Bernard Raimond. Mais, de grâce, pas de naïveté !

Il est exact que la paix et la sécurité sur notre continent ne pourront être maintenues que dans un cadre multilatéral, en étroit partenariat avec nos voisins. A ce titre, il est nécessaire que nous ayons à terme un pilier européen de défense.

Je constate d'ailleurs qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, car cela fait bien 200 ans que la paix et la sécurité – ou les guerres – dépendent des systèmes d'alliance ou de partenariat. Nous devons donc, bien évidemment, nous servir de la PESC pour assurer la paix sur notre continent.

Mais la PESC a des limites. Croire que, vis-à-vis des pays tiers, tels que ceux de l'Europe de l'Est, la PESC puisse accompagner et défendre nos intérêts propres serait

illusoire ! Tous les Etats européens sont tous concurrents, que ce soit dans les pays de l'Est ou en Asie. Nous avons des intérêts propres, qu'ils soient d'ordre linguistique, culturel ou politique, et nous devons, bien sûr, maintenir notre « outil » bilatéral.

Mme le président. Mon cher collègue, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Jacques Myard. Je conclus, madame le président.

Je crois que l'action et le rang de la France, que le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre, êtes en train de rétablir dans le monde, notamment au Proche-Orient, passent par le maintien de nos moyens bilatéraux et qu'il en va non seulement de notre indépendance, mais aussi de notre liberté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Madame le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mesdames, messieurs les députés, je commencerai, si vous me le permettez, par trois observations préalables.

Tout d'abord, je fais un constat réconfortant.

Je constate, pour m'en réjouir, que l'Assemblée nationale attache une grande importance à la politique étrangère française. Je pense évidemment qu'elle a raison, ce qui ne surprendra personne. La densité des interventions, le nombre des parlementaires présents sur ces bancs et leur qualité personnelle témoignent que, aux yeux de la représentation nationale, la politique étrangère de la France est l'un des éléments essentiels de l'action de notre pays.

Ensuite, je me permettrai d'adresser un compliment personnel à MM. les rapporteurs, qui ont centré leurs propos sur le budget de la politique étrangère, puisque ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est l'examen et, je l'espère, l'adoption du budget des affaires étrangères, même si cela n'empêche nullement que soit évoqué à cette occasion tel ou tel aspect de notre politique étrangère.

M'inspirant de leur exemple, je concentrerai mes réflexions sur ce projet de budget.

Enfin, j'approuve la plupart des propos que j'ai entendus de la part des différents intervenants qui m'ont précédé à cette tribune. Ce qui démontre une fois encore que, dans le domaine de la politique étrangère, il y a une assez grande convergence entre les différents groupes de cette assemblée, même s'il y a des différences d'appréciation sur tel ou tel point ou si quelques sujets font – on l'a bien vu – l'objet de débat.

Quand j'entends M. Hage dire qu'il a une certaine idée de la France, j'estime que cette formulation n'est pas neutre,...

M. Jean-Claude Lefort. Certes !

M. le ministre des affaires étrangères. ... et elle me convient.

Je crois, monsieur Hage, que, au bout du compte, nous avons sans doute, sur l'essentiel, bien des idées communes quand il s'agit de la présence de la France et de son rayonnement dans le monde.

Quand j'entends M. Le Déaut protester contre les excès du verbe dans le domaine de la politique étrangère, je dis qu'il a raison. S'il y a bien un domaine où la

démagogie n'est pas de mise et où la prudence dans l'expression s'impose, même si elle doit – j'en suis convaincu – cacher une très forte détermination et une volonté à toute épreuve, c'est bien ce domaine. Une telle prudence est tout à fait judicieuse, et j'eusse aimé que M. Le Déaut manifestât, à l'issue de son propos, une prudence qui l'eût conduit à approuver le projet de budget que je présente à la représentation nationale. *(Sourires.)*

Quand j'entends Pierre Lequiller approuver, au nom du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, les orientations de la politique étrangère et se féliciter chaudement, au terme d'une brillante intervention, des initiatives prises depuis dix-huit mois par la France sous l'impulsion du Président Chirac, je ne peux que remercier le représentant du groupe UDF et, au-delà de lui, son groupe, et me reconnaître dans les propos qu'il a tenus.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Quand j'entends M. Jean-Bernard Raimond nous parler de la rénovation de l'Alliance avec la compétence que chacun lui connaît ici, je ne peux que lui dire d'un mot que, sur l'ensemble de l'analyse qu'il a présentée devant l'Assemblée, il y a entre lui et moi une convergence parfaite.

Quand j'entends M. Myard, dont nous connaissons la vigueur mais dont nous approuvons aussi l'intérêt qu'il porte à la politique étrangère française par tradition personnelle,...

M. Jacques Myard. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires étrangères. ... quand j'entends M. Garrigue s'exprimer de façon certes plus douce mais avec la même conviction, je me félicite d'entendre ainsi des voix autorisées du Rassemblement pour la République soutenir et approuver l'action que nous conduisons.

Enfin, j'ai écouté avec une très grande attention Mme Papon parler de la francophonie avec le brio et la fougue qu'on lui connaît, ainsi d'ailleurs que M. Bourg-Broc, qui l'a fait avec talent, je tiens à souligner combien cette dimension de la politique étrangère est essentielle. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que, dans l'équipe que j'anime au Quai d'Orsay, l'un des membres de cette équipe, Mme Margie Sudre, en a la charge. Elle le fait avec tout son cœur, toute son énergie et toute sa qualification, et je lui céderai tout à l'heure la parole pour qu'elle vous parle directement de ce sujet.

Notre budget pour 1997 s'élève à 14 437 790 000 francs, soit très exactement 596 millions de francs de moins qu'en loi de finances initiale pour 1996.

Faut-il s'en réjouir comme l'a fait avec talent et conviction M. Inchauspé au nom de la commission des finances, qui a montré qu'il était cohérent avec la politique suivie par le Gouvernement et approuvée par la majorité : faire des économies de telle sorte que notre pays puisse faire face à l'exigence de cesser de vivre à crédit ?

Faut-il s'en plaindre, comme M. de Montesquiou au nom de la commission des affaires étrangères, M. Voisin au nom de la commission de la défense ou M. Xavier Deniau au nom de la commission des affaires culturelles, les rapporteurs pour avis vous ayant cependant recommandé de voter ce budget ?

Je serai franc avec vous parce que je crois que, dans ces matières, la franchise est encore la meilleure défense.

Il y a une grande tradition française. La politique étrangère est l'un des axes essentiels de l'action des pouvoirs publics et de l'action des chefs de l'Etat depuis toujours. Cela ne date pas de la V^e République bien que, dans son système institutionnel, la politique étrangère ait pris une force et une dimension que les présidents de la République successifs ont définies de façon souvent admirable. Cela date de nos rois.

Pendant longtemps, la politique étrangère a consisté à conquérir notre territoire, à étendre notre influence par les armes. Aujourd'hui, c'est différent. Il s'agit d'assurer la sécurité extérieure, de réaliser notre projet européen, qui reste le cœur même de la politique française, en dépit des difficultés du moment, et nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques semaines. Il s'agit enfin d'étendre notre rayonnement dans le monde, notre rayonnement politique mais aussi, et de plus en plus, notre rayonnement économique et culturel.

C'est l'une des deux ou trois fonctions essentielles de l'Etat, mais il faut se garder de croire que l'influence française dans le monde se mesure au nombre des fonctionnaires qui s'y consacrent ou au volume de nos crédits. Franchement, cette conception étatiste, budgétaire, je serais tenté de dire « budgétaromanique », et finalement assez traditionaliste, me paraît contraire à la réalité.

Quand je vois les entreprises françaises aller de façon très déterminée en Chine pour y conquérir de nouveaux marchés, je me dis que l'action de quelques grands dirigeants d'entreprises françaises est déterminante pour le rayonnement extérieur de notre pays.

Quand je vois le travail admirable que près de 200 de nos entreprises ont fait en Argentine au cours des cinq dernières années pour effectuer une percée de l'économie française, et donc de la présence française, dans ce pays, je me dis que ces chefs d'entreprise jouent un rôle essentiel, au moins aussi important que l'action que, modestement, je conduis avec l'équipe du Quai d'Orsay, que j'anime.

Il faut se garder des mythes. Le premier, c'est qu'il faudrait toujours plus de dépenses pour être plus efficace. Ce n'est pas exact. Il faut se garder de l'idée qu'aucun effort de productivité n'est possible dans l'Etat ; c'est faux. L'Etat, comme toute organisation humaine, est capable de progrès et peut faire mieux demain avec les mêmes moyens, à condition de les mieux organiser, de les mieux disposer, de les mieux utiliser.

Il faut se garder aussi de ses propres contradictions car on ne peut pas, au mois d'octobre, voter un certain volume de recettes et, au mois de novembre, demander de voter un autre volume pour les dépenses.

M. Yves Rousset-Rouard. Très juste !

M. le ministre des affaires étrangères. Il faut savoir ce que l'on veut ! Bien entendu, il me serait fort agréable de venir devant vous et de vous dire : « J'ai été très performant contre mon collègue M. Lamassoure. J'ai obtenu 10 % d'augmentation de mes crédits, grâce à quoi je vais pouvoir créer des postes et dépenser un peu plus d'argent pour l'action culturelle. »

Mais, partageant avec la majorité la détermination de maîtriser la dépense publique, pour des raisons qui sont connues, je ne regrette pas de vous présenter un budget en diminution de 3,96 %. Je ne le prends pas comme un cilice qui serait imposé à l'Etat, mais comme une

contrainte que nous saurons transformer en une excellente occasion de nous adapter, de nous moderniser et de progresser.

Autrement dit, je ne viens pas devant vous comme les bourgeois de Calais, la corde au cou,...

M. Jacques Myard. Et en robe de bure !

M. le ministre des affaires étrangères. ... mais avec la certitude que nous pourrons, avec ce budget, poursuivre en 1997 la politique étrangère ambitieuse et résolue qui est celle de la France depuis dix-huit mois.

Voyons de plus près la réalité des chiffres. Ce budget, nous l'avons vu, est en diminution de 596 millions de francs, mais il convient de prendre en considération deux chiffres supplémentaires.

Plusieurs d'entre vous ont déploré les mesures de régulation budgétaire. Je suis le premier à considérer que, si de telles mesures sont parfois nécessaires en cours d'année, elles ne traduisent pas toujours à l'égard de la représentation nationale une grande marque de considération et de respect. Quoi qu'il en soit, la régulation budgétaire que le destin nous a imposée au cours de l'année 1996 s'est élevée à 350 millions.

Cette régularisation a été en gros consolidée dans le budget pour 1997, même si nous avons dû procéder à des ajustements sur tel ou tel chapitre.

En outre, nous n'aurons pas à supporter en 1997 les 230 millions de dépenses résultant des charges passées de la FORPRONU.

Si l'on tient compte de ces deux éléments, on s'aperçoit que je disposerai en réalité de moyens à peu près équivalents à ceux de 1996. Il n'y a donc pas lieu de se couvrir la tête de cendres, au motif que la politique étrangère ne disposerait pas des moyens nécessaires.

M. Le Déaut nous a expliqué que c'était le plus mauvais budget de politique étrangère qu'il ait connu...

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est probablement parce que son expérience est très courte. (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. Sa mémoire aussi !

M. Jacques Myard. Absolument !

M. le ministre des affaires étrangères. Il a complètement oublié l'époque où l'Etat augmentait inconsidérément les dépenses et répartissait l'argent plus ou moins au hasard. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai essayé de mettre un peu d'ordre dans ce domaine, contrairement à ce qu'ont fait vos amis, monsieur Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je n'ai fait que citer M. de Montesquiou !

M. le ministre des affaires étrangères. Je suis content de voir que ma remarque suscite votre attention.

M. Charles Josselin. J'ai été rapporteur pour avis de ce budget pendant des années et je partage l'opinion de M. Le Déaut !

M. le ministre des affaires étrangères. Je ferai maintenant une analyse plus précise de mon budget.

Celui-ci se compose de deux masses à peu près équivalentes.

D'un côté, les dépenses de fonctionnement sont de 7 107 millions, en diminution de 1,37 % ; en réalité, nous avons pour l'essentiel maintenu les moyens de fonctionnement du ministère, qui sont prioritaires puisqu'ils financent le réseau diplomatique qui est à la base de notre action.

De l'autre, les dépenses d'intervention, consacrées pour l'essentiel à la politique culturelle de la France à l'étranger, sont de 7 040 millions, en diminution de 5,98 % ; s'y ajoutent 290 millions de francs de dépenses d'investissement sur lesquelles je reviendrai.

Dans ce cadre, nos priorités sont très simples.

Il s'agit d'abord de maintenir le réseau diplomatique français en le modernisant. M. Myard est longuement intervenu sur ce sujet central. Nous disposons du deuxième réseau diplomatique du monde, derrière les Etats-Unis, juste devant la Grande-Bretagne et l'Allemagne. C'est une contrainte, mais aussi une nécessité. Maintenir ce réseau ne signifie cependant pas qu'il faut laisser les choses en l'état. Il faut au contraire le moderniser, l'adapter parce que le monde change, que nos intérêts et les modalités de notre présence évoluent. J'ai donc l'intention de poursuivre un projet constant d'adaptation de notre réseau dans les prochaines années.

Pierre Lequiller a souhaité que la commission des affaires étrangères connaisse mes projets à moyen terme. Je souhaite établir avec la commission la transparence la plus totale non seulement sur ce que nous faisons mais aussi sur ce que nous projetons de faire. Il faut cependant manifester une certaine prudence dans ce domaine car vous le savez, il y a beaucoup d'observateurs attentifs, tantôt Français, tantôt étrangers, qui examinent les suppressions et les créations de postes.

En 1996, nous avons décidé de fermer quatre ambassades, en Jamaïque, au Libéria, au Sierra Leone et au Malawi, et de fermer cinq consulats, à Florence, à Mons, à Edmonton, à Puerto Rico et à Honolulu. Mais, je le rappelle, nous avons décidé d'ouvrir un consulat à Canton et trois ambassades, au Turkménistan, en Erythrée et en Mongolie.

En d'autres termes, nous fermons des postes dont l'utilité nous paraît moindre, quoiqu'il eût été sympathique de pouvoir les maintenir et que nous attachions de l'importance aux relations avec les pays que je viens de citer – nous continuerons à entretenir des relations avec eux – et nous ouvrons de nouvelles ambassades et de nouveaux consulats là où cela est nécessaire.

J'insisterai sur notre nouvelle démarche, qui consiste à simplifier nos implantations dans certains pays par fusion des missions de coopération avec certaines de nos ambassades. Il faut faire un effort réel en ce domaine, et cette fusion ne pèsera en rien sur l'efficacité de la coopération ; je crois même qu'elle l'améliorera en évitant des désordres malencontreux.

M. Jacques Myard. Absolument !

M. le ministre des affaires étrangères. De la même façon, nous avons engagé avec la direction des relations économiques extérieures et avec mon collègue M. Galland une politique nouvelle, originale, qui, j'en suis sûr, portera ses fruits, consistant à concevoir des postes mixtes, à la fois consulaires et d'expansion économique,...

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... tantôt dirigés par un consul lorsque la vocation est plutôt consulaire, tantôt dirigés par un agent de la DREE lorsque la vocation est plutôt économique.

Ainsi, le poste de Canton a en réalité plusieurs fonctions : assurer la présence française dans cette partie de la Chine, défendre les intérêts français, en particulier ceux des salariés de l'usine de Daya Bay II et assumer une vocation économique. C'est le type de poste où la fonction consulaire et la fonction économique peuvent être associées. Je me réjouis que, sur le terrain, avec le concours de mon collègue Galland, nous fassions des progrès importants.

Nous convenons par ailleurs un effort d'investissement en faveur du réseau. Nous avons deux projets majeurs : la construction de notre ambassade à Berlin, sur la Pariserplatz – c'est un chantier très important auquel je consacre beaucoup d'efforts et une grande volonté – et la réouverture de la résidence française à Beyrouth, qui marquera la détermination de la France et évoquera beaucoup de souvenirs. La Résidence des Pins devrait pouvoir être inaugurée le 14 juillet 1997.

Il faut maintenir notre réseau, mais aussi soutenir les intérêts de la présence française à l'étranger. J'ai parlé tout à l'heure de l'action dynamique et remarquable de Margie Sudre. Je voudrais que vous soyez bien conscients que nous avons le réseau d'enseignement à l'étranger le plus important du monde ; il n'a d'ailleurs pas d'équivalent. Grâce à nos lycées et aux écoles françaises, nous sommes présents dans un très grand nombre de pays, dans des conditions assez originales puisque, pour l'essentiel, ces établissements d'enseignement sont des établissements privés, créés et animés par des associations mais fortement soutenus par les pouvoirs publics. Nous y consacrerons l'année prochaine 1 450 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 0,2 %, mais, pour ne pas forcer le trait, je me bornerai à dire que les crédits sont stables. Cela prouve que ce réseau d'établissements fait partie des priorités du ministère.

De la même façon, nous chercherons à valoriser notre action audiovisuelle. Plusieurs orateurs ont abordé cette question, qui est essentielle. S'il y a un domaine dans lequel nous devrions faire plus, c'est certainement l'audiovisuel extérieur. Car la technologie évolue rapidement, nos concurrents vont vite, et nous devrions faire de même.

Nous consacrerons 60 millions de francs de plus à Radio France internationale. J'espère que, dans le même temps, nous mettrons en place, comme l'a décidé le Premier ministre, le pôle radio et le pôle télévision, afin qu'à une situation de dispersion, et parfois de désordre, succède un rassemblement permettant un progrès de notre présence audiovisuelle internationale.

Nous travaillons aussi à la promotion de la langue française. Par exemple, nous répétons depuis un certain nombre de semaines qu'il est clair que le secrétaire général de l'ONU doit être, demain comme aujourd'hui et comme hier, francophone parce que la charte de l'ONU prévoit que deux langues s'imposent à l'Organisation des Nations unies, le français et l'anglais. Et nous n'avons pas l'intention, ni de près ni de loin, ni aujourd'hui ni demain, de renoncer à cet élément essentiel.

De même, nous faisons en sorte que nos diplômés, notamment le baccalauréat, soient reconnus par ces pays, parce que cette reconnaissance permet en particulier à nos ressortissants d'y poursuivre leurs études.

Surtout, nous essayons de faire prévaloir la thèse du plurilinguisme. Le danger qui menace le monde d'aujourd'hui, c'est qu'on n'y pratique qu'une seule langue, d'ailleurs quasiment détruite et transformée en un volapük qui s'impose comme la seule langue d'échange internationale.

M. Jacques Myard. C'est réducteur !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons intérêt à associer nos efforts à ceux d'autres grandes nations, à ceux des Chinois, de la communauté hispanophone et de la communauté lusophone, qui s'organisent pour que le plurilinguisme se maintienne dans tous les moyens les plus modernes d'échange. Car, avec la pratique de notre langue, ce n'est pas la vanité d'une nation qu'on flatte, c'est surtout les valeurs, la culture, l'expression artistique, la civilisation que nous représentons qu'on honore.

Nous pensons que la richesse de l'humanité s'exprime dans cette diversité des cultures que traduit la diversité des langues.

Enfin, je vous confirme que les crédits des bourses attribuées aux jeunes Français scolarisés à l'étranger seront maintenus dans le budget, comme le seront les crédits de l'action sociale au profit des Français en difficulté à l'étranger. Il s'agit naturellement d'une des responsabilités que nous assumons volontiers.

Troisième et dernière priorité que j'aborderai devant vous, car je ne veux pas abuser de votre patience : la valorisation de notre action culturelle à l'étranger.

Mesdames, messieurs les députés, si j'osais,...

M. Jean-Claude Lefort. Osez !

M. Jacques Myard. Oui ! Ayez de l'audace !

M. le ministre des affaires étrangères. ... si je ne craignais pas de blesser mon collègue ministre de la culture, qui occupe un poste sans doute fascinant, je dirais que je suis le ministre de la culture française à l'étranger. C'est un fait qu'il incombe au ministère des affaires étrangères de conduire et de soutenir l'action de la culture française dans le monde. Nous nous y employons avec des crédits qui sont ce qu'ils sont. Il n'empêche que nous œuvrons avec détermination et avec des moyens qui sont, je le crois, assez efficaces – je pense notamment à l'Association française d'action artistique, dont le travail ouvert, généreux, intelligent me paraît remarquable.

J'entends beaucoup de critiques à l'encontre de cette association. Pour ma part, je fais partie de ceux qui pensent qu'elle fait un excellent travail et qu'elle doit donc être soutenue.

Tels sont, mesdames, messieurs, très rapidement évoqués devant vous, les grands axes de l'organisation du budget de 1997.

Les orateurs qui se sont exprimés avant moi ont exprimé quelques préoccupations spécifiques.

M. Le Déaut a évoqué les bourses accordées aux étrangers en France. Je dirai quelques mots à ce sujet.

Il est vrai que nous réalisons en ce domaine un effort important mais, ainsi que je l'ai fait observer devant la commission des affaires étrangères, cet effort mérite un examen approfondi, pour deux raisons au moins.

D'abord, il convient de prendre en considération la répartition géographique des bénéficiaires des bourses. Il est utile de considérer périodiquement cette répartition car on peut s'apercevoir que certaines zones géographiques, et même certains continents, sont « sous-appréciés », si je puis dire, alors que d'autres sont un peu plus « appréciés », voire un peu trop.

Autres questions essentielles : quel est le devenir des étudiants concernés ? Est-on bien sûr d'avoir sélectionné les meilleurs ?

Soyons lucides : nos moyens sont modestes et nous devons, par conséquent, chercher à former la jeune élite de ces pays à travers le monde avec suffisamment de discernement. N'oublions pas que nous formons à la langue française notamment les jeunes qui occuperont des responsabilités élevées dans la société de demain !

Ensuite, il faut s'assurer que les étudiants retournent dans leurs pays d'origine. Il y va de notre intérêt au premier chef car, soyons francs, nous n'avons pas besoin de médecins étrangers supplémentaires en France. J'ajoute qu'il est très injuste pour les pays considérés que nous exerçons une sorte d'attrait des cerveaux, que nous paraissions organiser nous-mêmes alors que nous avons simplement l'intention de former leurs élites.

En ce domaine aussi, des dispositions devront être examinées et prises avec une certaine fermeté afin de s'assurer que l'effort est bien réalisé dans le même souci que celui qui inspire notre action.

Monsieur Voisin, vous vous êtes préoccupé de la coopération militaire.

Monsieur le député, je comprends l'attention que vous portez à cette coopération et croyez bien que j'y attache autant d'importance que vous. D'ailleurs, je pense qu'il ne serait pas inutile de dresser un bilan qui nous permette de veiller à ce que sa répartition géographique soit conforme aux intérêts de notre pays.

Les chiffres révèlent une concentration géographique qu'on peut comprendre. Mais on néglige les intérêts que présentent la présence française, la sécurité qu'elle implique et nos industries d'armements dans diverses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient, en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie.

M. de Montesquiou s'est interrogé sur nos contributions à l'ONU.

Disons les choses franchement !

S'agissant de la contribution obligatoire, la France fait partie du tout petit nombre de pays qui payent la totalité de ce qu'ils doivent, et cela au début de l'année, au mois de janvier ou de février. Nous sommes considérés par les fonctionnaires chargés des finances de l'ONU comme des modèles, et ils aimeraient bien que telle grande puissance suive l'exemple français.

Quant aux contributions volontaires, elles s'élèveront l'année prochaine à 346 millions de francs, ce qui est loin d'être négligeable. Au cours des trois dernières années, nous avons réduit notre participation qui, il y a trois ans, atteignait 550 millions. La diminution est donc significative.

Les contraintes budgétaires dont j'ai parlé tout à l'heure m'ont conduit à opérer des choix. J'ai procédé à ces choix en prenant en considération le fait que nous avons été pendant très longtemps parmi les tout premiers donateurs et que nous restons parmi les premiers – nous arrivons au douzième rang, ce qui, dans une communauté internationale qui comprend cent quatre-vingts pays, n'est pas infamant – et en espérant, une fois le budget de

l'Etat revenu à meilleure fortune, que nous pourrions dans les années qui viennent procéder à des aménagements.

M. Le Déaut s'est interrogé sur la situation des personnels titularisés de l'OFPPRA. Je voudrais le rassurer.

Nous sommes en train de régler ce problème pratique dans des conditions qui satisfont les personnels de cet organisme auquel j'attache une grande importance, et qui accomplit d'ailleurs un excellent travail.

Telles sont, madame le président, mesdames, messieurs les députés, les quelques observations dont je voulais vous faire part.

Le budget qui vous est présenté est un budget de fermeté, un budget d'exigence ; ce n'est pas un budget de rationnement des crédits, c'est un budget qui tend à une meilleure efficacité et avec lequel, n'en doutez pas un seul instant, nous serons en état de poursuivre la politique étrangère volontariste et ambitieuse qui est celle de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole et à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.

Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai à plusieurs des questions qu'ont posées les orateurs.

Madame Papon, j'approuve pleinement la description que vous avez faite du dynamisme de la francophonie canadienne, notamment chez les communautés francophones hors du Québec. J'ai d'ailleurs pu me rendre compte personnellement de ce dynamisme lors de deux déplacements au Canada au mois de septembre 1995 et au mois de juin dernier, alors que j'accompagnais le Premier ministre dans ses visites officielles au Québec et à Ottawa.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont parvenus depuis près de trente ans, avec l'appui du gouvernement canadien ainsi que le soutien et l'amitié de la France, à devenir une communauté respectée, à l'identité tout à fait affirmée, disposant d'universités, d'écoles et de médias qui leur sont propres.

C'est également le cas de 400 000 Franco-Ontariens, dont est issu le nouveau ministre canadien de la francophonie, M. Don Boudria.

Il ne m'appartient évidemment pas de porter un jugement sur les activités de Radio Canada. Il revient éventuellement au gouvernement et aux citoyens canadiens de se prononcer sur la réforme que vous avez évoquée.

Je rappellerais cependant que la chaîne francophone TV 5, que cofinance la France, couvre l'ensemble du territoire canadien et qu'elle permet à toutes les communautés francophones du Canada de recevoir des programmes en français vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En dehors du Québec, ce sont 70 % des foyers qui reçoivent cette chaîne. Les taux d'écoute sont en hausse, malgré la multiplication de l'offre des chaînes câblées.

Votre préoccupation, madame le député, est celle de tous les défenseurs de la langue française.

Je tiens à rappeler ce que nous devons à tous nos amis Canadiens et Québécois, qui ont réussi à défendre, dans le contexte nord-américain difficile que l'on connaît, leur identité francophone. Leur combativité, leur

conviction et leurs capacités créatrices donnent une dimension irremplaçable à la francophonie. Je souhaiterais que les Français aient, en ce domaine, la même énergie et la même foi.

Monsieur Bourg-Broc, s'agissant de la politique de la francophonie en matière des technologies nouvelles, je vous préciserai que j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de M. le député Serge Poignant. Je ne peux que regretter, avec M. Poignant, que la langue française n'occupe pas sur les autoroutes de l'information une position conforme à son rang de grande langue internationale. Ainsi que M. Poignant le fait justement remarquer dans son rapport, l'exceptionnel patrimoine français nous permet d'investir les réseaux et d'y affirmer notre identité.

Nous avons répondu à la demande de mise en place d'un annuaire des serveurs disponibles en français et d'un serveur d'accueil et d'hébergement d'intérêts francophones par le serveur Nomade, qui répertorie à l'heure actuelle 6 000 services francophones. La décision est prise de créer un serveur dit de médiation, assurant un lien, une convivialité, en français bien sûr, entre les services francophones proposés sur Internet.

Nous devons par ailleurs développer une coopération technique entre pays francophones prioritairement à destination des pays du Sud. Je rappelle qu'à la dernière conférence internationale de la société Internet, qui s'est tenue pour la première fois dans un pays francophone, à Montréal, au mois de juin dernier, ont été organisés à notre initiative des ateliers de formation pour des stagiaires en provenance de pays francophones du Sud, afin de préparer ceux-ci à leur connexion au réseau Internet.

Comme vous le voyez, monsieur le député Bourg-Broc, nous ne manquons pas de prendre en considération les suggestions des parlementaires.

La création d'un fonds francophone d'intervention pour la diffusion des autoroutes de l'information pourrait être le moteur d'une coopération multilatérale encore plus ambitieuse. Mais vous comprenez que, sur ce point, je ne puisse prendre devant vous d'engagement précis car le lancement d'une telle opération requiert l'assentiment des Etats de la francophonie. Le prochain sommet de Hanoi pourrait cependant en poser les premiers jalons.

Quoi qu'il en soit, soyez assurés que le secrétariat d'Etat chargé de la francophonie reste très vigilant sur la question des technologies nouvelles et qu'il ne manque en la matière ni d'arguments ni d'ambition.

L'Association internationale des parlementaires de langue française est un vecteur particulièrement utile pour la diffusion de la francophonie. Il faut donc encourager toutes les initiatives qu'elle pourra prendre. Ainsi, la réunion récemment organisée par le président Philippe Séguin à l'intention des présidents des parlements des pays appartenant à la francophonie a été, à cet égard, une illustration particulièrement réussie de ces initiatives.

Le Gouvernement ne peut que souligner son souci de collaborer avec l'AIPLF. Il y voit, en effet, un moyen de rassembler les élus des pays de la francophonie et de donner ainsi une légitimité accrue à nos efforts communs pour promouvoir la langue française.

Les aides à la diffusion à l'étranger de la presse française relèvent des services du Premier ministre et, plus particulièrement, du SJTI, le service juridique et technique de l'information. Toutefois, il existe un dispositif administratif complet pour apporter un soutien à la diffusion de la presse française à l'étranger.

Le fonds de soutien à la presse passera de 31,4 millions en 1996 à 18 millions pour 1997. Une commission interministérielle est chargée de définir les orientations et les priorités de ce fonds. Il s'agit, d'abord, d'une action de prise en charge des frais de transport et des frais de prospection permettant d'aboutir à une baisse des prix de vente, ainsi que d'un soutien aux abonnements.

Les priorités portent sur les publications et sur les pays bénéficiaires car la réduction du soutien de l'Etat oblige désormais à concentrer les priorités sur certains titres, en privilégiant particulièrement les publications d'actualité de haut niveau, ainsi que certains pays comme le Vietnam, le Cambodge et les autres pays de l'Extrême-Orient, qui constituent les nouvelles priorités et la nouvelle frontière de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre, selon les récentes déclarations des autorités russes, les porteurs d'emprunts émis à la veille de la Révolution d'octobre devraient être indemnisés dans les temps prochains. On peut donc penser que le problème sera vraisemblablement réglé dans un proche avenir.

Mais ma question portera sur un autre dossier sensible, celui des retraités qui ont travaillé dans les pays africains.

Depuis le 12 janvier 1994, date de la dévaluation du franc CFA, ces retraités ont vu leurs ressources diminuer de moitié. Ici même, le 6 avril 1994, M. Roussin, alors ministre de la coopération, s'était proposé d'étudier le problème au nom de la solidarité nationale.

Une mesure d'allocation exceptionnelle a été mise en place au mois d'octobre 1994. Elle était néanmoins accompagnée de conditions très restrictives. De plus, la publicité de cette mesure a été très timide puisque 310 de nos compatriotes seulement ont réussi à en bénéficier.

Cette allocation n'a par ailleurs en rien contribué à régler le problème. Nombre d'expatriés ont en effet perdu la totalité de leur pension. Ceux qui travaillaient au Tchad et en République centrafricaine ont cotisé à fonds perdu ; le Congo et le Cameroun ont cessé de verser leurs pensions aux non-résidents. C'est en fait le tiers des caisses locales africaines qui a définitivement arrêté ses paiements.

D'un autre côté, nous continuons, au nom de la coopération, à octroyer à ces Etats les mêmes aides que par le passé.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de m'indiquer les solutions susceptibles d'intervenir rapidement pour régler une fois pour toutes ce problème. Je vous remercie par avance de votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, il est un fait que la dévaluation du franc CFA intervenue le 12 janvier 1994 a eu pour résultat de diminuer de moitié les pensions et les rentes dues par les caisses africaines de protection sociale à nos compatriotes résidant en France et a également amplifié, il faut bien le dire, les difficultés de certains des régimes sociaux.

C'est pourquoi, au moment même de ce réajustement monétaire, le gouvernement de l'époque avait pris des mesures pour compenser, en tout cas pour partie, les effets de la situation à l'égard des Français les moins bien pourvus, pensionnés de ces régimes et pouvant se trouver confrontés à des difficultés économiques particulières.

Mais, pour faire face au problème d'ensemble et à plus long terme, le Premier ministre a confié à une mission tripartite d'évaluation ressemblant à la fois l'inspection générale des affaires sociales, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération, le soin de faire le point sur ce problème, notamment sur la situation des retraités et des futurs retraités français ayant cotisé ou cotisant aux organismes africains.

Cette mission s'est rendue dans six pays : le Gabon, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Congo, le Mali et le Cameroun. A la fin du mois d'août, elle a remis son rapport au Premier ministre et aux trois autres ministres concernés : M. Godfrain, M. Barrot et moi-même.

Les conclusions qu'il nous faut tirer maintenant de ce travail d'étude et d'examen font l'objet d'une concertation interministérielle, et j'espère que, dans un proche avenir, nous serons en état de prendre des décisions qui répondront à votre attente, monsieur le député.

Mme le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Madame le secrétaire d'Etat, deux ans après le sommet de Cotonou, le sommet de la francophonie aura lieu à Hanoi en 1997. C'est un événement important. D'abord parce qu'il est un signe de continuité de la politique de la France et de tous ses partenaires qui ont en partage avec elle l'usage et le goût de la langue française. Ensuite, parce que ce sommet a lieu pour la première fois en Asie, en cette terre du Vietnam qui, d'Alexandre de Rhodes à Pierre Poivre et au Père Cadière, a été proche de la France par la culture bien avant la colonisation et davantage encore que par elle.

Pouvez-vous, vous qui faites tant pour la réussite de ce sommet de 1997, faire le point de la préparation fédérant les efforts des Etats, des universités, des associations et des entreprises, qui pensent que, plus que jamais, le français est une langue vivante ?

M. Jacques Myard. Très bien !

Mme le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie. Madame le député, je voudrais tout d'abord souligner à quel point ce sommet de Hanoi est une chance pour la France et la francophonie.

En effet, la France est assez peu présente en Asie, et vous savez que le Président de la République a fait de ce continent la priorité de notre diplomatie. Nous devons donc utiliser tous nos atouts. Notre culture, notre langue sont des avantages que nous devons savoir exploiter.

Que Hanoi organise le septième sommet de la francophonie permettra à la France de développer encore davantage ses liens culturels, économiques avec le Vietnam au moment où ce pays amorce avec succès son décollage économique.

Inversement, la tenue pour la première fois en Asie d'un sommet francophone illustrera la dimension universelle de notre langue.

D'une manière générale, le choix d'Hanoi, c'est l'assurance pour la France d'une proximité renforcée avec l'Asie, dont le développement est en train de changer l'équilibre du monde.

La France aide le Viêtnam à préparer ce sommet comme elle avait aidé le Bénin et Maurice pour les sommets précédents, mais l'action qu'elle y mène dépasse évidemment ce seul événement.

Le sommet d'Hanoi constituera le point d'orgue d'un effort massif pour développer de multiples coopérations avec l'ancienne Indochine. Depuis plusieurs années déjà, mais à un rythme qui s'accélère, se sont ouvertes 350 classes bilingues dans les établissements scolaires vietnamiens. Le premier lycée français a ouvert ses premières classes à Saïgon. Un deuxième le fera à Hanoi à la rentrée prochaine et un troisième à Hué en 1998. A ce rythme, c'est près de 3 % de toute une classe de bacheliers qui auront été formés au français d'ici à l'an 2002.

La construction du centre de conférences se poursuit de façon satisfaisante. Elle associe une entreprise et un bureau d'études français à une entreprise vietnamienne. Selon nos recommandations, la formation linguistique en français du personnel nécessaire au fonctionnement de ce sommet concerne actuellement 1 300 personnes.

En ce qui concerne la culture, de nombreux programmes de formation aux métiers artistiques, théâtre, musique, danse, cinéma, audiovisuel, édition ont été lancés. Deux librairies francophones ont été ouvertes à Hanoi et Hô Chí Minh-Ville et connaissent un succès remarquable.

L'été prochain, une salle de cinéma moderne présentera la production cinématographique française.

Voilà, madame le député, un aperçu des actions que même le ministère des affaires étrangères afin de réimplanter durablement une francophonie au Viêtnam. Nous ne sommes pas les seuls à agir, et j'ai été très sensible à la mention que vous avez faite de l'union des efforts de tous, une union nécessaire entre administrations, universités, collectivités locales, dans cette entreprise. Je rappellerai évidemment le rôle essentiel des opérateurs francophones - l'ACCT, l'AUPELF-UREF, l'AIMF, ainsi que TV5 - mais aussi celle des collectivités locales dont j'ai récemment entrepris de fédérer les actions.

Le succès du sommet de Hanoi sera, bien entendu, celui du Vietnam mais également, croyez-le bien, celui de la langue française et de tous ceux qui la défendent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, jeudi dernier à Strasbourg, le comité des ministres du Conseil de l'Europe a décidé d'organiser un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement au cours du second semestre de 1997, sous la présidence française de l'Organisation.

La France, pays hôte du Conseil de l'Europe, organisera donc ce deuxième sommet qui, nous l'espérons vivement, se tiendra à Strasbourg.

Le Conseil de l'Europe, qui siège dans cette ville depuis sa création en 1949, a connu, depuis la chute du mur de Berlin, une profonde et très rapide mutation. Il compte aujourd'hui quarante Etats membres, et son élargissement à l'échelle du continent n'est pas achevé.

Or les moyens budgétaires dont dispose cette institution - moins de 1 milliard de francs par an - ne sont pas à la mesure des immenses besoins qui sont apparus, en particulier pour développer les programmes d'aide et de coopération avec la Russie, l'Ukraine et les autres pays d'Europe centrale et orientale.

Il est clair que le prochain sommet, qui définira une nouvelle étape pour le Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme, de la définition des normes nouvelles adaptées à la révolution technologique, des propositions à mettre en œuvre pour garantir la cohésion de nos sociétés, ne pourra éluder la question fondamentale des moyens pour remplir ces missions nouvelles.

Le moment me paraît donc venu d'engager une réflexion de fond sur le budget du Conseil de l'Europe, et je poserai trois questions.

Est-il normal que la dotation de la France figure à la ligne budgétaire des contributions aux organisations intergouvernementales de type classique, alors qu'il s'agit d'un des piliers de la construction de l'Europe?...

Est-il juste que le Conseil de l'Europe, qui participe à la construction européenne sur l'ensemble du continent - la Russie en est désormais membre - et dont personne ne met en doute la grande efficacité par rapport à son coût, dispose de moyens aussi faibles, comparés à l'énorme budget de l'Union européenne? Et je rappelle que les contribuables européens financent ces deux institutions.

Faut-il enfin rappeler que la dotation de la France au Conseil de l'Europe est largement remboursée par l'apport financier de ce dernier à la ville de Strasbourg, à l'Alsace, voire au pays?

Je souhaite donc qu'en liaison avec votre collègue des finances vous engagiez rapidement une réflexion qui, dans la perspective du prochain sommet, nous permette de dépasser l'approche strictement comptable qui a jusqu'à présent prévalu.

En ma qualité de président de la commission du budget de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je suis, bien entendu, à votre disposition pour apporter tous les renseignements que vous pourriez souhaiter.

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous êtes un avocat redoutable de la cause que vous défendez, et je comprends l'intérêt que Strasbourg porte à cette institution.

Je vous confirme que le gouvernement français attache une très grande importance au Conseil de l'Europe et à ses missions et que nous avons plutôt encouragé son élargissement, y compris dans les cas où il y avait débat. Il nous semble en effet que sa mission est d'accompagner l'effort des peuples engagés dans la voie de la démocratisation de leurs institutions et la création progressive, chez eux, de l'Etat de droit, effort difficile et rarement récompensé aussi vite qu'on le souhaiterait.

Nous n'apprécions pas l'attitude dogmatique qui consiste à attendre qu'ils aient fait tout le chemin, et à le constater. Nous pensons qu'il faut plutôt accompagner ces efforts dès lors que la sincérité et la volonté sont au rendez-vous.

Cela dit, le budget du Conseil de l'Europe est passé de 432 millions de francs en 1989 à 843 millions de francs en 1996, c'est-à-dire à peu près un doublement en sept ans.

M. Bernard Schreiner. Il y a eu augmentation du nombre de ses membres !

M. le ministre des affaires étrangères. Naturellement. Cette croissance nous paraît devoir être maîtrisée.

C'est pourquoi nous souhaitons que le budget pour 1997 évolue par rapport à celui de 1996 de façon sensiblement équivalente au taux de l'inflation.

La contribution française est très importante – 126 millions de francs, et même quelque 170 millions, si l'on pense aux aspects immobiliers et à l'application des accords partiels. Tout cela signifie que la France apporte une contribution essentielle, et elle ne rechigne pas à le faire, étant donné, comme vous le savez, le prix que nous attachons au rôle de la ville de Strasbourg. Mais il nous faudra veiller à une meilleure utilisation des ressources, de façon que l'on puisse à la fois maîtriser la dépense, ce que, je dois vous le dire franchement, nous souhaitons, et aller dans le sens que vous indiquez concernant les possibilités de missions nouvelles du Conseil. La perspective d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement est évidemment une perspective très souriante. M. Barnier a apporté à Strasbourg l'acceptation de la France et dit sa disponibilité. Quant au choix du lieu de la manifestation, nous sommes tout à fait ouverts, et tout à fait désireux que cette manifestation se passe en France. Naturellement, je comprends, monsieur Schreiner, que vous plaidez pour Strasbourg. Vous ne serez pas les seuls !

M. Bernard Schreiner. Merci, monsieur le ministre !

Mme le président. Nous passons au groupe socialiste. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Je voudrais, avant de poser ma question, monsieur le ministre, vous dire ma surprise devant la sévérité des propos que vous avez tenus à l'endroit des budgets de vos prédécesseurs.

Pour avoir été, de 1981 à 1985, rapporteur spécial de la commission des finances pour le budget des affaires étrangères, je ne peux pas accepter qu'on laisse entendre que les lignes budgétaires étaient alors arrêtées au hasard pour reprendre vos termes. C'est faire insulte aux ministres et aux services concernés qui, comme toujours en difficulté avec Bercy – la Rue de Rivoli, à l'époque –, essayaient d'obtenir le meilleur budget possible.

Par ailleurs, votre affirmation tendant à faire croire que le meilleur budget est celui qui a le moins de crédits, au prétexte que cela entraîne des gains de productivité, est quelque peu difficile à comprendre. Mais je ne veux pas polémiquer davantage, et c'est sur la question de la solidarité internationale que je voulais vous interroger.

Il arrive que la solidarité internationale soit sous les feux des projecteurs des médias. C'est le cas en ce moment. D'ailleurs, dans un instant, mon collègue Le Déaut vous interrogera sur le drame effroyable qui se déroule autour des Grands Lacs, probablement un des plus bouleversants de l'histoire du continent africain, qui pourtant en compte beaucoup. Or, dans ce domaine, la solidarité internationale, celle qui est l'affaire des institutions internationales et qui s'appuie sur des contributions volontaires, voit ses crédits diminuer de façon très sensible. Pour ce qui concerne la France, et selon le rapport de notre collègue Inchauspé, de 645 millions en 1992, on va tomber, dans la loi de finances pour 1997, à 345 millions, soit pratiquement une réduction de moitié des crédits consacrés aux organisations qui, précisément, se préoccupent à l'échelle internationale de la solidarité et du développement.

Mais je veux aussi évoquer une solidarité moins médiatisée, celle qu'exercent les organisations non gouvernementales.

Leurs crédits, qui avaient augmenté de manière importante l'an dernier, augmentent encore cette année. Je m'en félicite. Pour autant, je tiens à vous mettre en garde contre ce choix, radical, semble-t-il, qui consiste à augmenter quelque peu les moyens des organisations non gouvernementales, qui font du bon travail, en effet, mais dans le même temps, de réduire brutalement nos contributions volontaires aux organisations internationales.

Je comprends bien le souci d'identifier l'intervention de la France et la crainte qu'évoquait notre collègue Myard, il y a quelques instants, de voir notre pays se perdre, en quelque sorte, dans les organisations internationales. Mais pour autant, s'agissant de catastrophes comme celle que je viens d'évoquer, c'est bien dans un cadre multilatéral que nous aurons quelque chance d'être efficaces.

L'Assemblée nationale vient de mettre en place un groupe d'études sur ces questions de solidarité internationale, dont on a bien voulu me confier la présidence. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. L'Assemblée a en effet besoin d'être mieux informée sur la constellation des organisations non gouvernementales, pour évaluer ce qu'elles font, mais aussi pour les aider, y compris par des propositions législatives – je pense en particulier à la fiscalité – et pour inciter à ce qu'on les soutienne davantage.

Ma seconde question concerne la coopération décentralisée, qui est une des composantes de votre ministère. Il me paraît indispensable que la coordination soit renforcée entre vos services, y compris vos services extérieurs – je pense à vos diplomates –, et les organisations qui la pratiquent.

Les exemples que cite notre collègue de Froment, rapporteur spécial du budget de la coopération, le montrent à l'évidence : diverses actions sont mal comprises par certains postes diplomatiques. Sans doute l'information est-elle insuffisante et la coordination entre les actions entreprises par les élus locaux ou les départements et les postes diplomatiques mériterait-elle d'être resserrée.

Est-ce dans le cadre de la commission nationale de coopération décentralisée que vous pensez évoquer ces questions et vous donner les moyens d'une meilleure coordination, mais aussi d'une meilleure évaluation des actions qui sont conduites, que je crois globalement positives, et qui méritent en effet d'être suivies de très près ?

Mme le président. Je dois vous faire observer que vous avez dépassé votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Josselin, vous avez évoqué plusieurs points. S'agissant de l'évolution du budget des affaires étrangères, je ne veux pas tenir des propos agressifs. Comme vous savez, ce n'est pas vraiment mon genre. Mais, quand même, c'est vrai qu'il y a eu la belle époque. Je vois l'évolution du budget des affaires étrangères : en 1981, augmentation de 13,23 %, en 1982, de 13,27, en 1983, de 9,16, en 1984, de 16,20. Oui, c'était la belle époque. Maintenant, naturellement, nous essayons d'éponger les déficits accumulés. La situation dans laquelle le budget de la France a été mis est telle que cela devient très compliqué

pour tout le monde. J'aimerais y réussir, mais je rêve, sans doute... Au vrai, je crains que ce ne soit pas pour demain matin. Alors, on vit avec cela. Il faut bien reconnaître que ceux qui ont pris la responsabilité de faire cavalier le budget de la France à ce rythme ne doivent pas aujourd'hui se plaindre que nous soyons en train d'essayer de tenir les deux bouts de la ficelle, comme une ménagère qui, après avoir dansé la gigue sur la place, doit finalement rentrer chez elle et faire le pot-au-feu. (*Sourires.*)

M. Charles Josselin. C'est excessif!

M. le ministre des affaires étrangères. Je vais revenir à vos questions, qui sont tout à fait sérieuses. Le montant des contributions volontaires a baissé. Elles étaient de 396 millions en 1988. Elles seront l'an prochain de 346 millions, comme cette année. Je constate qu'il y a eu, dans la période précédente au cours de laquelle vous avez soutenu la gestion pratiquée, une certaine envolée. Je le répète, nous sommes de nouveau dans une période où il faut faire preuve de rigueur et de maîtrise, mais nous maintenons un effort important et, vis-à-vis des Nations unies ou des organismes qui en dépendent, notre attitude témoigne de la volonté de la France d'être présente dans les organisations internationales et de participer aux grandes actions de développement au profit des moins favorisés de notre planète; nous continuerons naturellement par bien d'autres voies, y compris l'aide au développement.

Je signale au passage que, pour les organisations non gouvernementales avec lesquelles nous coopérons, nos crédits sont en augmentation. Ils passeront de 34 millions à 40 millions, ce qui montre que notre politique est déterminée, qu'elle ne change pas dans ses orientations et qu'elle reste sans conteste l'une des plus généreuses du monde vis-à-vis des peuples en difficulté.

Enfin, j'attache une grande importance à la coopération décentralisée. C'est naturellement au sein de la commission nationale que les efforts de coordination doivent être conduits et je ne suis pas du tout favorable à l'idée d'imposer je ne sais quelles contraintes aux collectivités décentralisées. Coordonner, c'est utile. Faire valoir aux collectivités que, de notre point de vue, telle ou telle priorité mériterait examen, c'est très bien. Mais les grandes régions de France, parfois les départements, souvent les communes prennent des initiatives qui sont légitimes et qu'elles mènent à bien comme elle l'entendent.

A ce sujet, permettez-moi de reprendre une suggestion que j'ai déjà formulée devant la commission des affaires étrangères. Il se trouve que les régions ont en charge les lycées. Pourquoi n'envisageraient-elles pas de venir en aide à nos lycées de l'étranger? Vous savez qu'ils sont toujours à la recherche de trois sous pour faire un franc, malgré notre soutien et le mécénat qu'ils recherchent et obtiennent souvent des entreprises françaises implantées à l'étranger. Il me semble que les régions ne s'écarteraient pas de leur mission si elles développaient leur coopération en faveur de ces lycées.

Mais, je le répète, c'est au sein de la commission nationale que ces actions doivent être conduites. Il ne peut s'agir que d'une coopération souple et respectant la liberté de décision de chacune des collectivités concernées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, nous savons, quand il le faut, nous montrer convergents sur les sujets essentiels qui tiennent à la politique extérieure de la France. Mais puisque vous venez, une nouvelle fois, d'évoquer la cavalerie pour masquer les faiblesses de votre budget, je vous répondrai que le meilleur dragon à cheval était le précédent Premier ministre, M. Balladur, qui a augmenté très fortement les dépenses publiques. Et, que je sache, vous souteniez son gouvernement.

Mais revenons au consensus, car je vais évoquer un sujet très grave.

Le président du groupe socialiste, M. Fabius, vous a signalé hier l'émotion profonde qui saisit les Français, comme tous les autres peuples, devant ce qui se passe au Zaïre et au Kivu sur les Grands Lacs. Il vous a aussi fait part d'une question qui traduit un malaise: « A quoi servent les responsables politiques s'ils ne sont pas capables d'arrêter cela? »

Le Gouvernement a pris des initiatives approuvées par le groupe socialiste. Mais aujourd'hui encore, sur le terrain, rien ne bouge.

Il y a maintenant plus de dix jours que la France, la première et avec la plus forte détermination, a exprimé la nécessité d'une intervention d'urgence. Mais nous en sommes toujours au même point, même si les choses semblent se décanter aux Nations unies.

Le temps presse; des femmes, des enfants, des hommes meurent. Les frontières du Zaïre sont en question, donc la stabilité du continent africain.

L'Espagne et l'Italie ont fait part de leur disponibilité. Ces deux Etats ont coordonné tout récemment leurs moyens au sein de l'Eurofor avec la France. Plusieurs Etats africains seraient également prêts à accompagner une intervention de nature à éviter un drame majeur dans la région des Grands Lacs. Devons-nous, monsieur le ministre, attendre indéfiniment, comme trop souvent sur d'autres théâtres, le bon vouloir des Etats-Unis et celui de partenaires européens peu disposés à prendre des initiatives pour la paix en Afrique? Ne pensez-vous pas que les générations futures nous reprocheront notre paralysie? Quand un million et demi de réfugiés en situation de mort programmée seront-ils secourus efficacement par les organisations humanitaires internationales?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Le Déaut, l'affaire du Zaïre mérite de notre part le plus grand sérieux. La situation qui prévaut sur place nous est inconnue. Nous savons seulement que 1 200 000 personnes, selon l'évaluation des organisations non gouvernementales, ont quitté les camps de réfugiés ou leur village, chassées par la violence et par la peur, et qu'elles errent sur les routes et les chemins de cette Afrique centrale tragique, vers le nord, l'ouest ou le sud, cherchant désespérément leur destin.

La communauté internationale a en effet des responsabilités essentielles à leur égard. C'est en pensant non seulement aux générations futures, monsieur Le Déaut, mais aussi à nos devoirs que nous avons l'obligation de les assumer.

En tant que ministre des affaires étrangères, j'ai souvent à défendre les intérêts de notre pays. Et je le fais âprement, avec conviction. Mais il y a aussi des moments où la politique étrangère d'une grande nation comme la nôtre consiste à défendre les valeurs auxquelles elle croit et qui rassemblent, je n'en doute pas, tous les groupes de cette assemblée.

Voilà pourquoi, depuis dix jours, la France, la première et jusqu'à présent la seule, a fait des propositions précises. Elle a annoncé que non seulement elle était disponible, mais qu'elle souhaitait participer à l'action de la communauté internationale. En même temps, nous avons appelé les grands ensembles de cette communauté à agir : l'Europe, l'Afrique, le continent nord-américain.

Nous restons sur cette ligne. Hier, M. Fabius nous a dit : « Allez-y seuls ! » M. Fabius, qui a été Premier ministre, et vous-même, monsieur Le Déaut, qui avez de l'expérience, devriez savoir qu'une intervention française solitaire ne peut pas être la bonne réponse à la crise et au drame.

D'abord parce que chacun doit prendre ses responsabilités.

L'Europe l'a fait et son action est maintenant assurée. Nous suggérons même que la part européenne de cette intervention soit une action commune de l'Europe.

L'Afrique aussi a pris position et, en dépit de leurs faibles moyens, un certain nombre de pays ont accepté d'apporter leur contribution. Il s'agit d'abord d'une affaire africaine et il fallait que l'Organisation de l'unité africaine s'exprime, demande et décide.

Mais il ne peut y avoir de réponse bonne, utile, efficace, sans une contribution réelle des Etats-Unis. Je ne pense pas pour autant que le monde ne peut rien faire sans les Américains. Je ne suis pas là à attendre les Américains comme d'autres attendent Godot ! Je ne crois pas non plus que cela signifie, comme on l'écrit dans les journaux, que, décidément, les Etats-Unis gouvernent le monde. Ce n'est pas ainsi qu'il faut voir les choses. Mais de même que l'action internationale n'aurait pu être utile sans l'accord et la participation de l'Organisation de l'unité africaine, de même que l'engagement européen était nécessaire, l'engagement américain l'est aussi.

Je le dis avec sincérité, je le dis avec le souci d'être efficace. Et, croyez m'en, c'est cette position qui correspond aux valeurs, aux devoirs et aux exigences de notre pays. Nous la tiendrons, monsieur le député, car la France n'a qu'une hâte – et nous sommes nombreux à nous impatienter – c'est de pouvoir enfin contribuer à tendre une main secourable à ces malheureuses familles, à ces pauvres enfants jetés sur les routes par la haine du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Yves Marchand.

M. Yves Marchand. Madame le secrétaire d'Etat, en ma qualité de président du groupe d'amitié France-Vietnam, je suis allé récemment dans ce pays et j'ai pu noter à cette occasion les efforts importants que nous y avons consentis en faveur de la francophonie. Toutefois, une question m'est venue à l'esprit et je vous la pose : quelle sera, à l'avenir, la place de la francophonie dans nos rapports avec le Vietnam ?

En effet, je me suis bien rendu compte, au cours de ce voyage, que, depuis quelques années, dans notre coopération avec ce pays, l'accent avait été mis sur le développement culturel, la priorité culturelle précédant évidemment la priorité politique qui précédait elle-même la priorité économique.

Je peux sans doute me tromper, mais l'attente que j'ai ressentie au Vietnam m'a paru immense. Les autorités vietnamiennes, mais aussi les personnalités du monde

économique, qui avaient vivement souhaité le sommet de Hanoi, considèrent aujourd'hui que la francophonie sera, pour le Vietnam, un moyen d'exister au sein de l'ASEAN. Autrement dit, l'intégration au bloc de l'ASEAN qu'ils jugent nécessaire, doit être pondérée, à leurs yeux, par la présence de la France, et donc par la francophonie.

Or des dispositions pourraient être prises pour permettre à la francophonie de survivre au sommet d'Hanoi. On craint encore aujourd'hui que ce sommet ne soit qu'un « coup » – et un coût – et que, par la suite, la France ne se retire à nouveau et ne laisse le Vietnam à son isolement au sein de l'ASEAN.

Pensez-vous, madame le secrétaire d'Etat, que le sommet de la francophonie sera de nature à inverser les priorités ? Permettra-t-il d'assurer le primat de l'économique sur le culturel dans les relations franco-vietnamiennes ? Des moyens vont-ils être mis en œuvre pour pérenniser la présence française, notamment grâce à la diffusion d'émissions de télévision et à la réalisation, très attendue là-bas, des cent sites qui permettront de diffuser la culture et l'information françaises ?

Mme le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie. Monsieur le député, j'ai déjà largement évoqué ce sujet en répondant à Mme Papon. La France est très désireuse d'enraciner la francophonie dans cette partie de l'Asie du Sud-Est qui est en train d'émerger à nouveau et de se rouvrir au français, langue qui avait été écartée totalement de la vie indochinoise pendant de nombreuses années. Le sommet de la francophonie marquera une étape primordiale de la renaissance du français dans cette partie du monde.

Il est bien évident que la culture seule ne permettra pas à la francophonie de résister à la pression anglo-américaine. C'est pourquoi toutes les discussions que nous avons eues avec le Vietnam se sont appuyées sur des échanges économiques. Ainsi, nous avons exigé que, pour la construction du centre de congrès, des entreprises françaises travaillent en association avec les entreprises vietnamiennes. Il nous faudra faire preuve de la même détermination dans toutes les relations que nous aurons ultérieurement avec ce pays, pour que la présence de nos entreprises puisse inciter les jeunes Vietnamiens à apprendre le français. Ils doivent se rendre compte que le français est une richesse particulière des pays de l'ancienne Indochine face à la pression anglo-américaine. Ils sont d'ailleurs nombreux à en être d'ores et déjà conscients.

Il ne s'agit pas pour nous d'essayer d'effacer l'anglais ; ce serait impossible car tous les échanges se font dans cette langue. Mais ne croyez pas que les Vietnamiens parlent bien l'anglais ; beaucoup se contentent de baragouiner cette espèce de sabir anglo-américain qui est commun à tous les pays du monde. En revanche, ceux qui connaissent le français le parlent bien et il y a une réelle volonté de leur part, je peux vous l'affirmer, de partager à nouveau la langue et la culture françaises. Mais ce renouveau ne pourra porter ses fruits que s'il est efficacement sous-tendu par des échanges économiques.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Louis Bernard.

M. Jean-Louis Bernard. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, la promotion de la francophonie nécessite une volonté politique forte et des moyens financiers adéquats, mais aussi la définition de cibles prioritaires.

Le Liban est situé dans une zone politiquement sensible. Il a un particularisme culturel tout à fait original. Il est très imprégné de francophonie et de francophilie. Tout cela mérite votre attention et votre sollicitude.

Je souhaiterais donc connaître les actions que vous avez l'intention de développer dans ce pays, notamment sur le plan radiophonique et télévisuel. Radio Liban et le canal francophone de Télé Liban devraient constituer des vecteurs particulièrement intéressants pour diffuser, dans un pays en pleine reconstruction après des années de guerre, le message d'une France certes créatrice et imaginative, mais surtout amicale, humaniste et tolérante.

La France a-t-elle l'intention de s'engager financièrement dans cette voie ? Si oui, à quel niveau ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous sommes naturellement très attentifs à la présence audiovisuelle française au Liban. C'est d'autant plus nécessaire que la défense du français est un enjeu important dans ce pays, où l'on assiste à une progression de la langue anglaise aux dépens de la nôtre sous l'influence de l'attraction américaine qui s'exerce notamment par le biais de l'université américaine de Beyrouth.

Nous faisons beaucoup pour le Liban. C'est le pays qui, par habitant, bénéficie des moyens les plus élevés en termes de coopération internationale. A l'initiative du Président de la République, nous avons en particulier engagé un effort très important dans le domaine de la formation universitaire et de l'enseignement supérieur. Mais nous agissons aussi dans de nombreux autres secteurs.

S'agissant de la radio, nous avons, le 1^{er} novembre dernier, en présence de Mme Margie Sudre, procédé à l'inauguration officielle du studio de Radio Liban, section français, offert par RFI et le ministère des affaires étrangères au gouvernement libanais. Le Liban est désormais doté d'une grille véritablement binationale, comportant quatorze heures de programmes produits par RFI et dix heures de programmes réalisées en français par Radio Liban. Ce sont autant de progrès significatifs.

Dans le domaine de la télévision, deux programmes existent : LBC, avec France Télévision ; MTV, avec le concours de TF1. En outre, Télé Liban diffuse d'ores et déjà quelques programmes français et je sais que son président souhaite en augmenter le nombre. Nous essaierons de lui donner satisfaction.

Le Président de la République, lors de son voyage au Liban, s'est intéressé de près à ces questions. Moi-même, j'en ai parlé à mon homologue Farez Bouez. Quant à Mme Sudre, elle a profité de son récent déplacement dans ce pays pour les évoquer avec nos interlocuteurs politiques et professionnels. Nous avons veillé en particulier à ce que la réorganisation administrative de la répartition des canaux et des espaces radio et télévision maintienne une forte présence française et si possible, avec notre concours, la développe.

Mme le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, il est indéniable que l'Union européenne souffre d'un déficit démocratique, alors que la place

qu'elle occupe dans la vie des Etats et des citoyens va croissant. C'est la raison pour laquelle le contrôle démocratique doit être renforcé.

La délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale s'est faite le porte-parole en Europe d'un renforcement du rôle des parlements nationaux dans des matières faisant l'objet d'une intervention des organes de l'Europe : conseil des ministres, Commission, Parlement européen. Nous avons d'ailleurs procédé à une révision constitutionnelle pour permettre au Parlement d'émettre des résolutions sur les projets de règlement et de directive.

La délégation est allée encore plus loin en proposant que les parlements nationaux puissent émettre collectivement des avis sur des sujets aussi importants que la mise en œuvre de la subsidiarité ou sur les matières relevant des deuxième et troisième piliers du traité de Maastricht. Elle a souhaité que notre gouvernement inclue cette proposition dans les conclusions de la conférence intergouvernementale.

Depuis s'est produit un fait nouveau.

La réunion de la conférence des organismes spécialisés, la COSAC, qui s'est tenue à Dublin au mois d'octobre, a abouti à un accord consensuel sur les propositions formulées par la troïka, Italie, Irlande et Pays-Bas, lequel a été exprimé par le président irlandais de la conférence. Ces propositions, assez proches de celles de notre délégation, demandent, notamment, l'inscription de la déclaration n° 13 dans le traité, la reconnaissance de la COSAC comme expression des parlements nationaux pour émettre des conclusions sur la subsidiarité et sur les deuxième et troisième piliers. Ce fait nouveau constitue, il faut bien le reconnaître, un pas en avant considérable de la part des parlementaires nationaux. Le moment paraît donc favorable pour obtenir, à partir de cet accord parlementaire, que le rôle des parlements nationaux soit reconnu et affirmé par la conférence intergouvernementale.

Le Gouvernement français entend-il soutenir avec détermination, au cours de la conférence intergouvernementale, les termes de la disposition acceptée de façon consensuelle par la COSAC, prévoyant l'intervention collective des parlements nationaux en ce qui concerne la subsidiarité et les deuxième et les troisième piliers inclus dans le traité de Maastricht ?

M. Jacques Myard. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous me donnez une excellente occasion de souligner devant votre assemblée l'importance que nous attachons, dans cette négociation au sein de la CIG, à la valorisation du rôle des parlements nationaux.

L'Europe a besoin de plus d'expression démocratique. Il est ainsi indispensable que le poids des institutions représentatives nationales dans les instances européennes et dans la prise des décisions soit augmenté. A cet égard mon opinion diverge de celles d'esprits européens très convaincus, mais pas plus que moi. J'ai cependant le sentiment d'être plus réaliste qu'eux. En effet je ne crois pas que le Parlement européen assume, à lui seul, la plénitude de la légitimité populaire vis-à-vis des institutions européennes.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Les parlements nationaux en portent aussi une part. On peut le regretter, mais on peut également estimer qu'il s'agit d'une situation temporaire appelée à évoluer. Telle est ma conviction : je pense que, progressivement, le Parlement européen, qui a déjà accompli un long chemin...

M. Jacques Myard. Quel « machin » !

M. le ministre des affaires étrangères. ... – je prie M. Myard de bien vouloir m'excuser de diverger sur ce point avec lui – ...

M. Jacques Myard. Absolument !

M. le ministre des affaires étrangères. ... verra son rôle, son influence et sa représentativité progresser. Personnellement je le souhaite, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Si l'on veut obtenir cette participation pleine et entière des peuples à la prise des décisions, il convient d'agir au niveau tant du Parlement européen dont je ne méconnais pas le rôle étant prêt, le cas échéant à agir pour l'accroître, que des parlements nationaux. Telle est la raison pour laquelle, monsieur le député, nous sommes d'accord avec vous et avec la COSAC pour confirmer le rôle et les missions de cette dernière, voire, si possible, pour les développer. En effet cet organisme peut jouer un rôle décisif en matière de subsidiarité.

Sur ce sujet je ne n'ai pas l'intention de « lâcher le morceau ». En effet, sous des dehors techniques et savants ce mot cache une réalité très simple. Le système européen a, comme tous les systèmes, une tendance assez naturelle à vouloir conquérir du pouvoir tous les matins, mais il ne peut le faire qu'aux dépens des responsables nationaux et locaux. Cela provoque parfois – tel a été le cas avec la directive Natura 2000 – des situations tout à la fois comiques par leurs excès et désolantes par leurs conséquences réelles.

Au cours de la prochaine négociation nous militerons ardemment pour que la COSAC soit autorisée à jouer un rôle essentiel en matière de subsidiarité. Elle devrait si elle le souhaite pouvoir intervenir avant toute décision pour donner son avis sur la question de la subsidiarité. Ce dispositif d'alerte, dont elle aurait ainsi la charge, serait un élément déterminant dans la voie de la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité qui, s'il est bien inscrit dans le traité, n'a, jusqu'à preuve du contraire, pas encore été appliqué sérieusement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Mers chers collègues, M. le ministre m'a fait connaître son souhait que nos travaux soient interrompus vers douze heures quarante.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Affaires étrangères et francophonie (*suite*)

Affaires étrangères :

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 1 au rapport n° 3030),

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome II),

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome I) ;

Immigration :

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome IV) ;

Relations culturelles internationales et francophonie :

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome I),

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome V).

Affaires étrangères : coopération

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 3 au rapport n° 3030),

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome III),

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 3033, tome II).

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

